

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 23/09/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 23/09/2019

Délibération n° D-2019-293

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de
l'eau potable - Syndicat des Eaux du Vivier - Exercice 2018**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Agnès JARRY, Madame Carole BRUNETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Jacques TAPIN, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN

Excusés :

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction du Secrétariat Général

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Syndicat des Eaux du Vivier - Exercice 2018

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 02 septembre 2019,

Conformément à l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Lorsque la commune a transféré ses compétences en matière d'eau potable à un établissement public de coopération intercommunale, le maire présente au Conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'établissement.

Conformément à l'article D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport est mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2018 – communiqué par le Syndicat des Eaux du Vivier.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport.

Le Maire de Niort

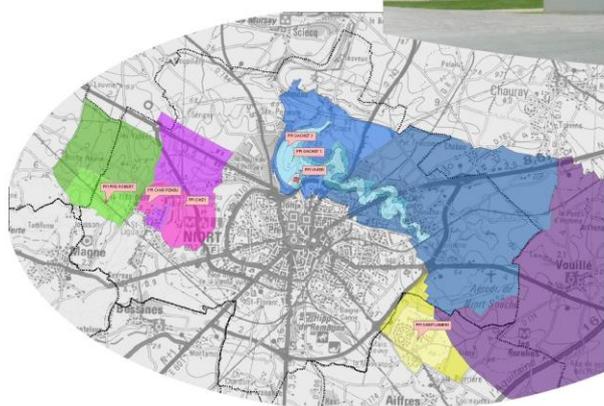
Signé

Jérôme BALOGE



SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE**



**DU SYNDICAT
DES EAUX
DU VIVIER**

Exercice 2018

NOTE LIMINAIRE

Conformément à l'article L.2224-5 et à l'article D2224-1 du Code Général Des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés. Il indique, dans une note liminaire, la nature exacte du service et le prix total de l'eau et ses différentes composantes.

Dans les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale de 3 500 habitants et plus, le ou les rapports annuels, ainsi que, le cas échéant, les notes liminaires définies aux articles D. 2224-1 à D. 2224-4, sont mis à la disposition du public à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, ou au siège de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ces éléments ainsi que l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante, sont transmis par voie électronique au préfet de département et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement, dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Le public est avisé par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale de ces mises à disposition par voie d'affiche apposée en mairie ou au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Aussi, le présent rapport est établi en application des textes suivants :

- du Code Général Des Collectivités Territoriales (articles L.2224-1 et suivants, D2224-1 et suivants),
- de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (art. 73),
- de la Loi n°95-127 du 8 février 1995 modifiée sur la délégation de service public,
- de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
- du Décret n°2007-675 du 2 mai 2007, pris pour l'application de l'article L. 2224-5 du CGCT et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales,
- du Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau,
- du Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,
- de l'Arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées, modifié par l'arrêté du 22 février 2008, et du 28 avril 2016,
- de l'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,
- de l'Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,
- Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement
- Circulaire DGSEA4 no 2009-18 du 20 janvier 2009 modalités de transmission aux collectivités locales des indicateurs relatifs à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et à la protection de la ressource en eau

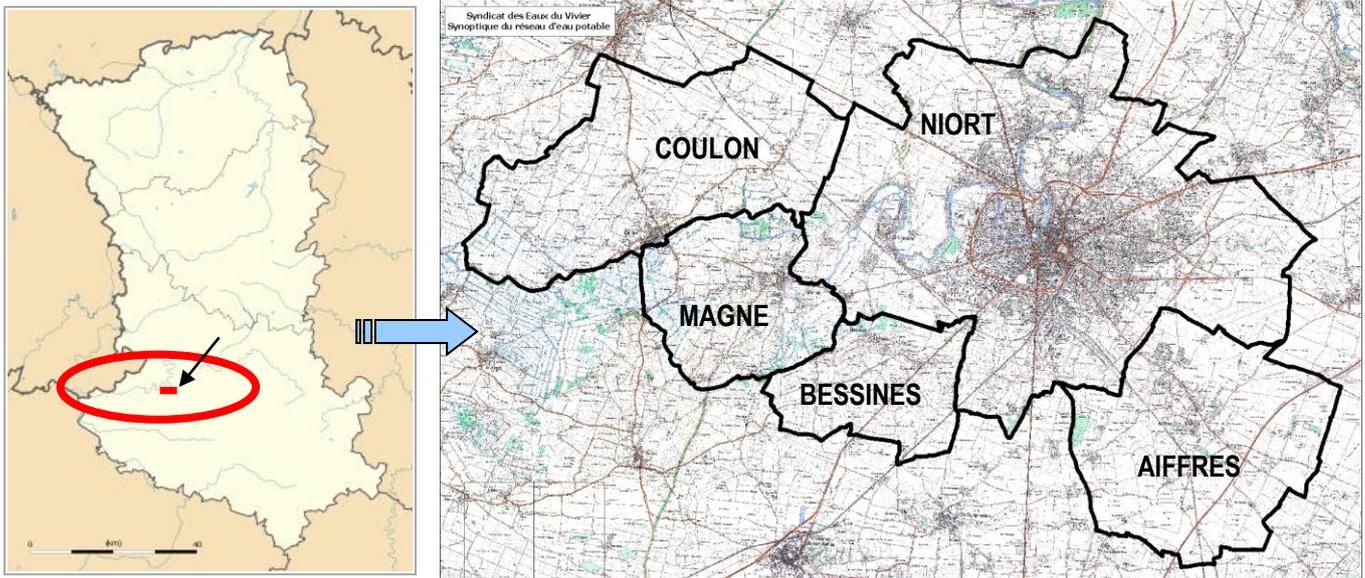
SOMMAIRE

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC	4
A – GESTION DU SEV	4
1) Origine et nature du SEV	4
2) Organisation administrative	5
3) Structure du SEV	6
4) Population desservie	11
B – PRINCIPALES RESSOURCES DU SEV	12
1) Les ressources en eau potable du SEV	12
2) Les secours potentiels du SEV	15
3) Les volumes prélevés et achetés	16
C – LES ABONNES DU SERVICE	17
D – LES VOLUMES VENDUS PAR LE SERVICE	19
1) Les différents points de vente d'eau en gros du SEV	19
2) Evolution des consommations des usagers du SEV	19
E – LE RESEAU DE DISTRIBUTION	20
LE PRIX DE L'EAU ET SES COMPOSANTES	21
A – MODALITES GENERALES DE TARIFICATION	21
B – LE PRIX DE L'EAU	22
C – Présentation d'une facture d'eau type	25
D – Présentation du prix de l'eau avec l'assainissement au 01/01/2019	26
E – RECETTES LIEES A LA FACTURATION DU PRIX DE L'EAU	27
INDICATEURS DE PERFORMANCE	28
A – QUALITE DE L'EAU	28
B – GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	30
1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30
2) Rendement du réseau de distribution	31
3) Indice linéaire des volumes non comptés	31
4) Indice linéaire de pertes en réseau	32
5) Taux moyen de renouvellement des réseaux	32
6) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	32
C – LA QUALITE DU SERVICE	33
1) Délai maximal d'ouverture des branchements	33
2) Durée d'extinction de la dette	33
3) Montant des subventions	33
4) Taux d'impayés sur les factures d'eau	34
5) Réclamations	34
6) Occurrence des interruptions de service non programmées	37
LES INVESTISSEMENTS	38
A – BILAN COMPTABLE DES INVESTISSEMENTS	38
Montants financiers des travaux engagés en 2018	38
B – BILAN TECHNIQUE DES INVESTISSEMENTS	39
1) Travaux et Etudes réalisés en 2018	39
2) Présentation des projets en vue d'améliorer la qualité du service	45
3) Présentation des programmes de travaux 2019	48
ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU SEV	50

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC

A – GESTION DU SEV

Communes composant le S.E.V.



1) Origine et nature du SEV

Le Syndicat des Eaux du Vivier (S.E.V.) est né le 1^{er} janvier 2007 de la réunion de 3 structures indépendantes :

- le Syndicat de Magné, Niort-Saint-Liguaire, Coulon, Bessines (créé dans les années 50) ;
- la régie d'eau municipale de Niort ;
- la régie d'eau du SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres) ;

rejoints, le 1^{er} janvier 2009, par la commune d'Aiffres.

Le Syndicat des Eaux du Vivier est un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) à compétence « eau potable », desservant intégralement plus de 72 000 habitants environ (soit près 36 000 abonnés).

Le SEV assure la gestion de la production, du traitement et de la distribution publique d'eau potable sur le territoire des 5 communes : Aiffres, Bessines, Coulon, Magné et Niort.

Aussi, le Syndicat des Eaux du Vivier est la **Personne Responsable de la Production et la Distribution de l'Eau (PRPDE) sur ce territoire.**

Il assure également la gestion de la facturation pour la rémunération du service de l'eau et du service de l'assainissement (sous tutelle de la C.A.N., communauté d'agglomération de Niort).

2) Organisation administrative

Le Syndicat des Eaux du Vivier est une régie directe à autonomie financière.

Elle applique la politique de l'eau définie par le Comité Syndical et les élus délégués des communes adhérentes, en cohérence avec les exigences réglementaires.

Le Comité Syndical est établi sur la base d'un représentant de chaque commune par début de tranche de 10 000 habitants soit :

- pour les communes de Aiffres, Bessines, Coulon et Magné : 1 titulaire et 1 suppléant,
- pour la commune de NIORT : 6 titulaires et 6 suppléants.

Le Syndicat des Eaux du Vivier est donc administré par un comité syndical composé de 10 membres élus titulaires et 10 membres suppléants, dont le président, les 3 vice-présidents :

L'équipe de gouvernance en place depuis mars 2014 est la suivante :

- **Président** : Mr Elmano MARTINS ;
- **Premier vice-président** : Mr Fabrice DESCAMPS ;
- **Deuxième vice-président** : Mme Rose Noëlle PRACCHIA ;
- **Troisième vice-président** : Mr. Florent SIMMONNET ;
- **le Comité syndical** :

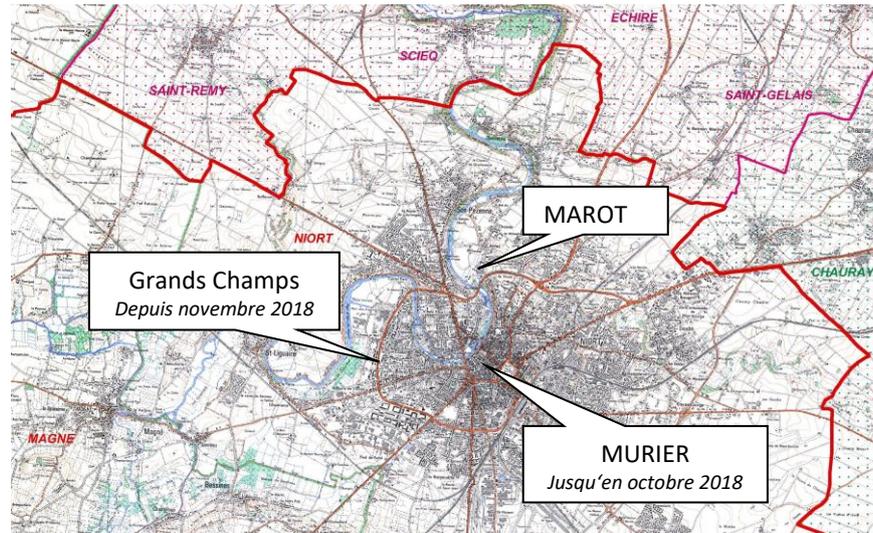
communes	Membres titulaires	Membres suppléants
AIFFRES	M Jean Marie LEFORT	M Bernard GUESDON
BESSINES	Mme Noëlle ROUSSEAU	Mme Nathalie PINEAU COURJAUD
COULON	Mme Rose Noëlle PRACCHIA	M Arnaud SOULET
MAGNE	Mme Catherine TROMAS	M Gérard LABORDERIE
NIORT	M Elmano MARTINS	M Eric PERSAIS
	M Fabrice DESCAMPS	M Romain DUPEYROU
	M Michel PAILLEY	M Dominique DESQUINS
	M Florent SIMMONNET	Mme RIMBAUD Sylvette
	M Marc THEBAULT	Mme Dominique JEUFFRAULT
	M Alain PIVETEAU	Mme Monique JOHNSON

Sur le plan des ressources humaines du SEV :

Le SEV est composé de 66 agents, et de personnes en intérim en période de pic d'activité (La structure administrative intercommunale et la totalité des équipes techniques incluses). Les personnels ont un statut public et ont comme autorité territoriale le Président du S.E.V.

3) Structure du SEV

Le Syndicat des Eaux du Vivier est composé de **2 pôles répartis sur 2 sites distincts** :



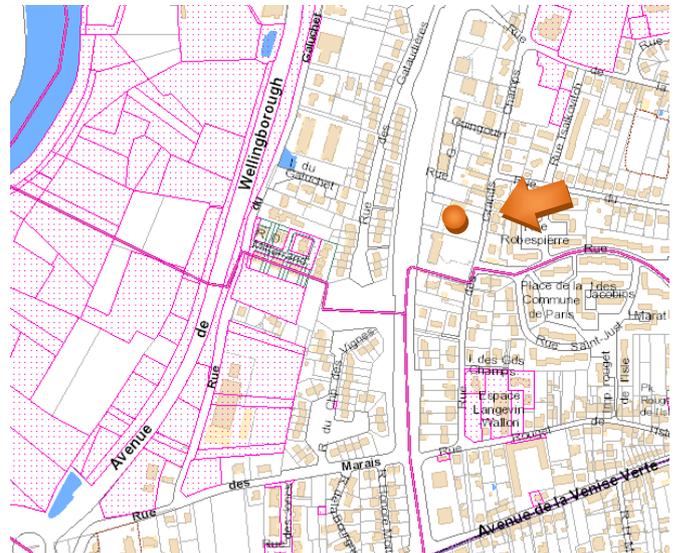
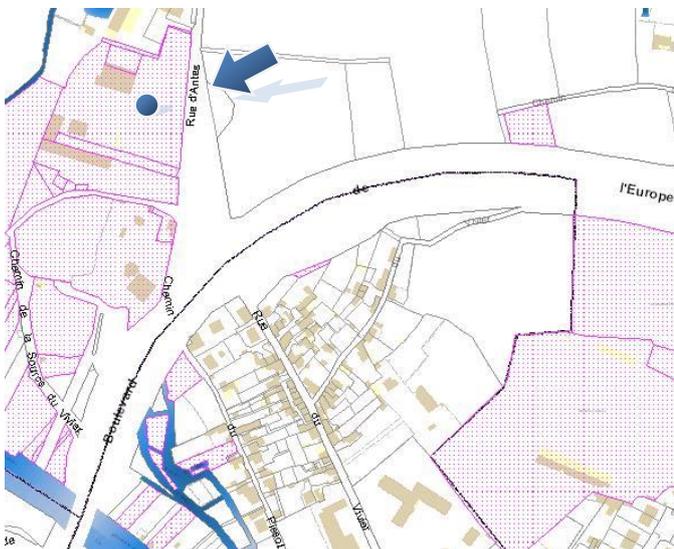
- le **Siège, pôle de gestion administrative et financière**, compris la gestion des usagers,
- le **pôle technique** (Marot)

site des Services Techniques - (site MAROT)
7 Rue d'Antes à NIORT -

Pôle Technique

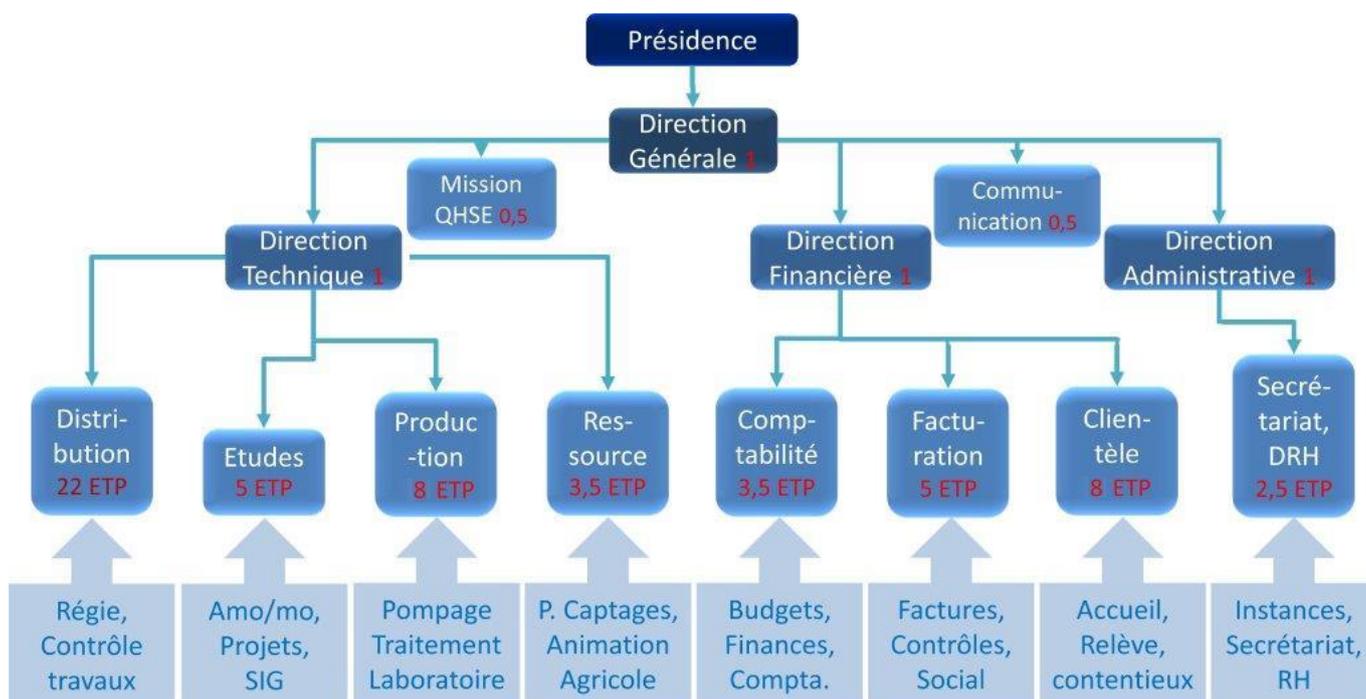


Siège du SEV – (site Grands Champs)
le site du Murier a été transféré en octobre 2018
au 24 rue des Grands Champs - NIORT
Pôle administratif et financier



ORGANIGRAMME DU SEV au 1^{er} janvier 2019 :

L'organigramme du SEV s'établit comme suit :



Du point de vue du personnel, il a été noté au cours de l'année 2018 :

- 1 départ (demande de mise en disponibilité pour convenance personnel),
- 1 démission (1 agent contractuel, qui remplaçait un agent en congé parental, est parti car il avait trouvé un contrat d'une durée plus longue au sein d'un autre établissement public).

Au sein du service technique :

En raison d'absences pour raison de santé (900 jours au sein du service distribution ce qui correspond à 3 ETP), le service a connu un recours à l'intérim au moins une partie de l'année du fait de la difficulté des profils demandée. Un agent, absent depuis de nombreux mois, est revenu en temps partiel thérapeutique avec un aménagement de ses tâches, ce qui a nécessité de revoir l'organisation interne des équipes.

Au sein du service SIG et protection de la ressource, deux des agentes ont été en congé maternité et ont été remplacés par des intérimaires.

Au sein du service administratif :

En 2018, en raison du départ pour convenance personnelle d'une agente, du congé maternité d'une autre de de l'absence longue pour raison de santé d'une troisième avec une reprise en temps partiel thérapeutique, le service gestion des abonnés a recouru à deux intérimaires les ¾ de l'année.

a) Le pôle de gestion administrative et financière du Syndicat regroupe deux activités :

un service Général

Regroupant les missions de secrétariat général, de finances publiques, de gestion des Ressources Humaines et de logistique.

Il inclue le Directeur du S.E.V., la responsable des Ressources Humaines et la responsable Financière.

- [un service Gestion des Usagers](#),

Regroupant :

- **l'accueil au public**, accessible par **téléphone au 05 49 78 74 74** ou par messagerie Accueil.SEV@eaux-du-vivier.fr **est ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00**
- la **gestion de la facturation** et du recouvrement de la fourniture d'eau,
- la **gestion de la réglementation du service** de l'eau et des branchements
- la relève continue des compteurs d'eau (avec une relève de chaque site 2 fois par an).

Au titre de l'individualisation des compteurs, le S.E.V. gère la rotation des usagers, notamment en immeubles collectifs.

Le pôle de gestion administrative et financière est situé site GRANDS CHAMPS, au siège du SEV, 24 rue des grands champs à Niort.

Le site internet du Syndicat des Eaux du Vivier est : <http://www.eaux-du-vivier.fr/>

Le site donne accès :

- ☞ aux informations à jour sur l'organisation de l'établissement, son fonctionnement ;
- ☞ aux services en ligne de téléchargement et de paiement ;

Le **règlement de service** d'eau mis en place à compter de janvier 2007, régulièrement actualisé par le comité syndical, encadre les activités et les relations avec les usagers.

Il est disponible par téléchargement sur le site, par courrier ou sous forme dématérialisée sur simple demande par mail à :

Accueil.SEV@eaux-du-vivier.fr.

b) Le pôle technique :

Le pôle technique est regroupé depuis fin 2010 sur le site MAROT, 7 rue d'Antes.

Il est réparti en **quatre activités** :

- × Le Bureau d'Etudes,
- × La cellule Protection de la ressource en eau,
- × Le service d'exploitation Production,
- × Le service d'exploitation Distribution,

Un adjoint technique au Directeur encadre en relais l'ensemble de l'activité technique du S.E.V., en lien avec les responsables du pôle Administratif et Financier.

Horaires d'ouverture des services techniques : de 8h00 à 12h00 et de 13h24 à 17h00.

Le Bureau d'Etudes :

administre la coordination, la planification des travaux sous traités aux entreprises ainsi que la gestion patrimoniale des données techniques issues de l'activité des services techniques du S.E.V. ou demandées par les tiers.

Il se compose d'une entité :

- ☞ Maitrise d'œuvre interne et suivi des marchés de Travaux ;
- ☞ SIG, données patrimoniales de l'ensemble des services ;
- ☞ Réponse aux demandes extérieures ; Le SEV gère en régie la réponse aux DT / DICT dans le cadre de la nouvelle réglementation des réseaux enterrés au titre du Code de l'Environnement : service accessible par messagerie : dict.sev@eaux-du-vivier.fr

La cellule Protection de la ressource en eau :

Placée sous la tutelle du Directeur, elle regroupe tout ce qui concerne la coordination et la gestion administrative, environnementale et technique des activités liée aux ouvrages de prélèvement dans le milieu naturel et à la protection de la ressource en eau au droit des aires d'alimentation de captages ; Elle est accessible par l'accueil du SEV.

Il se compose d'une entité :

- ☞ Suivi réglementaire de la ressource en eau ;
- ☞ Suivi des actions volontaires de reconquête de la qualité des milieux naturels ;

Le service Production :

exploite, entretient et surveille les captages de production d'eau potable et d'eau brute, ainsi que l'usine de traitement des eaux du Vivier, les stations de pompage et l'ensemble des ouvrages de stockage. Il gère également le suivi de marché de travaux pour ses installations.

Il se compose d'une entité :

- ☞ en charge de l'entretien des terrains, des ouvrages et des installations ;
- ☞ en charge de l'entretien des installations électromécaniques et du suivi des automatismes ;

Pour les travaux de haute technicité, les services Etudes et Production font appel à la maîtrise d'œuvre externe.

Le service Distribution :

exploite, entretient et surveille le réseau de distribution d'eau potable des points de stockage aux points de livraison des usagers, sur l'ensemble du territoire syndical. Il suit également les travaux de réseaux de tiers ou interne.

Il se compose d'une entité :

- ☞ en charge de l'entretien et la réalisation de travaux sur le réseau de distribution (détection et réparation des fuites, renouvellement de canalisations d'eau et branchements, gestion d'anomalies, entretien des équipements, travaux neufs, ...),
- ☞ en charge de la gestion des abonnés (la relation et l'assistance auprès des usagers sur le terrain (fuite ou manque d'eau, comptage, suivi qualité, ouvertures/fermetures des branchements), en lien avec les services Accueil et Facturation),

Il réalise aussi des diagnostics du réseau d'eau potable et de ses installations.

Pour la surveillance sanitaire de la qualité de l'eau,

Les services Production et Distribution assurent conjointement la surveillance sanitaire de la qualité de l'eau distribuée sur le territoire du SEV ou achetée aux collectivités limitrophes, au titre de la PRPDE, en lien avec l'A.R.S. (Agence Régionale Nouvelle Aquitaine – UT Deux-Sèvres), dans le cadre des arrêtés préfectoraux sanitaire de décembre 2012 et filière de décembre 2014, ainsi que de la réglementation générale.

Les données sont consultables sur le site :

<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l-eau-potable.html>

Enfin, le SCHS (service communal d'hygiène et de santé) peut répondre à toute interrogation concernant l'hygiène, la salubrité et la santé publique, pour les personnes résidant sur NIORT.

➔ contact : 05 49 78 79 80

Pour les autres communes, il peut être contacté les mairies des communes auxquelles est rattachée la résidence, mais également l'A.R.S. (ex-DDASS) - Unité territoriale des Deux-Sèvres.

L'astreinte de continuité de service et d'assistance aux usagers du S.E.V. :

Le Syndicat des Eaux du Vivier dispose d'un service d'astreinte 24h/24 et 7j/7, capable d'intervenir rapidement face à tous problèmes constatés sur son territoire.

VOS NUMEROS D'URGENCE :

L'EAU : S.E.V.



24h/24 : 06 76 98 75 31

PROBLEMES LIES A

L'ASSAINISSEMENT : C.A.N.



24h/24 : 06 77 64 15 74

Les numéros d'urgence permettent d'assurer une astreinte technique hors heure d'ouverture du S.E.V. ou de la C.A.N., dans le but traiter tout problème technique lié à une coupure d'eau, une anomalie sur le réseau public ou à la continuité de service.

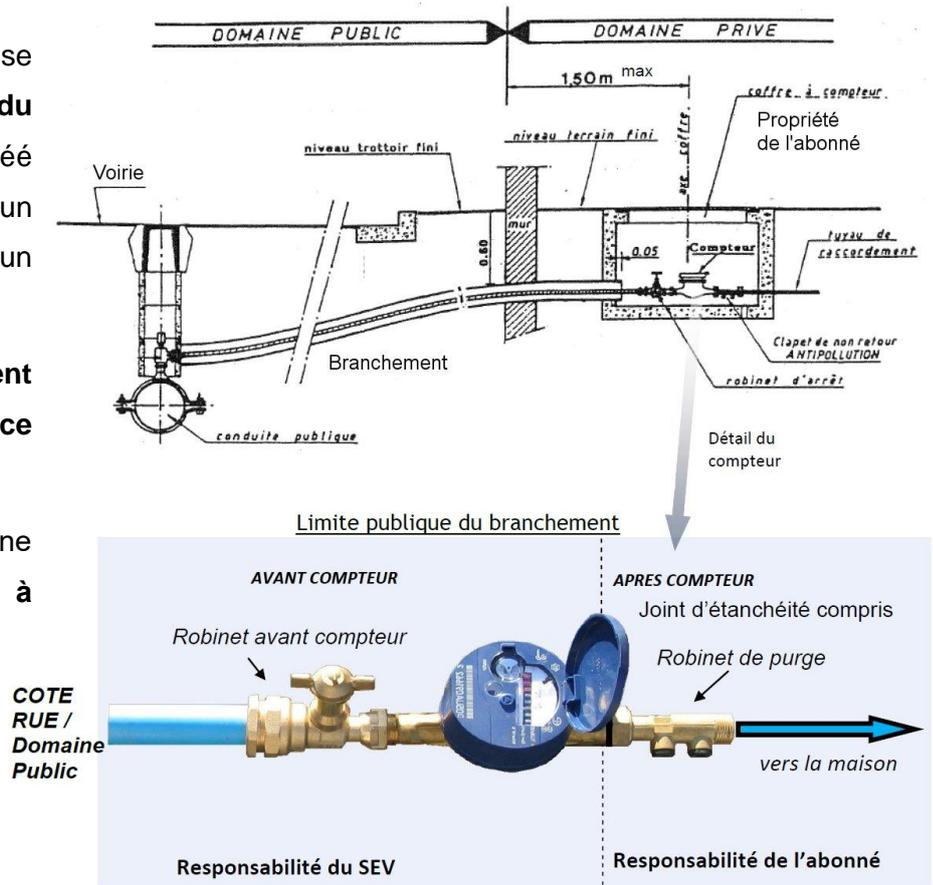
Ils ne doivent en aucun cas servir pour des requêtes administratives, de facturation ou d'ouverture de contrat de fourniture d'eau.

Règles concernant les branchements et la livraison d'eau :

La limite publique du branchement se situe au niveau du **joint aval du dispositif de comptage d'eau agréé** par le S.E.V. (joint exclu) pour un branchement ordinaire desservant un immeuble individuel.

La partie publique du branchement doit rester en permanence accessible au S.E.V.

De même, en cas de pose d'une radio, **il doit être laissé l'accès à toute demande du SEV pour contrôle physique des installations et du compteur d'eau.**



L'utilisateur est responsable de la partie privée du branchement (située après la limite publique), ainsi que du coffre à compteur et de l'environnement de la partie publique du branchement située en terrain privé.

Le SEV n'intervient pas après compteur :

→ le particulier doit faire appel à un professionnel privé de plomberie ou de terrassement.

Pour les immeubles collectifs, la limite du branchement est au droit du compteur général en pied d'immeuble, ou à défaut jusqu'au robinet d'arrêt de service posé par le distributeur d'eau ou à défaut jusqu'à la limite de propriété définie par le cadastre.

4) Population desservie

Le Syndicat des Eaux du Vivier assure la production et la distribution de l'eau sur le territoire des communes suivantes : *[Population totale (municipale + comptée à part) - INSEE - statistiques en vigueur au 1^{er} janv 17]*

- d'Aiffres : 5 687 habitants.
- de Bessines : 1 701 habitants.
- de Coulon : 2 319 habitants
- de Magné : 2 770 habitants
- de Niort : 60 450 habitants

Soit une population globale desservie de plus de 72 900 habitants

(72 927 habitants, sur la base des données officielles de l'INSEE – recensement 1/1/2014)

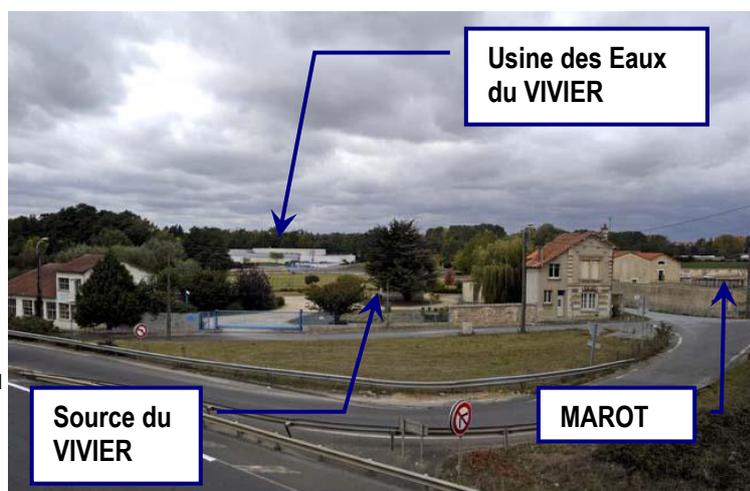
Nota :

Depuis le mois de juin 2006, le Syndicat des Eaux du Vivier fournit de l'eau en secours et en mélange au SMEPDEP de la Vallée de la Courance, au moins pour une partie de ses besoins, portant à près de 100 000 habitants la population desservie.

B – PRINCIPALES RESSOURCES DU SEV

Le service d'eau comporte techniquement :

- × **Une unité de production**, comportant :
 - **4 captages principaux** :
(Source du Vivier et forages de Gachet I et III - commune de Niort, et Captage de Saint-Lambin - commune d'Aiffres)
 - **2 captages d'appoint** - commune de Niort
(Captage de Chat-Pendu et captage de Pré Robert)
 - **1 captage de secours** (Captage de Chey – procédures administratives en cours)
- × **Une unité de traitement** :
une **usine de traitement** d'eau distribuant environ 14 000 m³/jour en moyenne (d'une capacité jusqu'à 30 000 m³/jour en pointe), avec un traitement poussé (dénitrification biologique, désinfection à l'ozone et affinage sur charbons actifs),
- × **Une unité de stockage et de mise en distribution**, comportant :
 - 3 stations de reprise
 - 2 sites de stockage d'une capacité de 10 000 m³
- × **Une unité de distribution**, comportant :
 - **7 réservoirs** et/ou châteaux d'eau d'une capacité de 4 400 m³
 - **627 Km de réseaux** (600 km de réseau AEP – 19.5km de réseau d'adduction et 7.3 km de réseau industriel),
pour plus de **37 488 compteurs** au 1^{er} janvier 19, dont 36 912 actifs.
 - 4 points de Vente en gros et 7 points d'achat en gros.



1) Les ressources en eau potable du SEV

Le Syndicat des Eaux du Vivier gère les ressources suivantes :

Nom	commune	Débit d'exploitation (m ³ /h) et Volume d'exploitation (m ³ /j) et par an	
Ressources Permanentes			
Captage du vivier	Niort	1100 m ³ /h	26 400 m ³ /j et 8,76M m ³ /an
Captage de Gachet I	Niort	80 m ³ /h	1 920 m ³ /j et 0,48M m ³ /an
Captage de Gachet III	Niort	375 m ³ /h	9 000 m ³ /j et 1,927M m ³ /an
Saint-Lambin	Aiffres	10 m ³ /h	240 m ³ /j
Ressources d'Appoint			
Captage de Chat Pendu	Niort	400 m ³ /h (360 en étiage)	9 600 m ³ /j et 2 M m ³ /an
Captage de Pré robert	Niort	144 m ³ /h (100 en étiage)	3 400 m ³ /j et 1,261 M m ³ /an
Ressources de Secours - en cours de mise en service			
Captage de Chey	Niort	200 m ³ /h (150/100 en étiage)	Inclus dans Chat Pendu
Eau brute – réseau de la zone industrielle de Saint liguaire / Saint Florent - NIORT			
Point de prélèvement d'eau brute du Galuchet	Prélèvement gravitaire dans la Sèvre Niortaise	400 m ³ /h	250 000 m ³ /an

Indice d'avancement de protection de la ressource :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

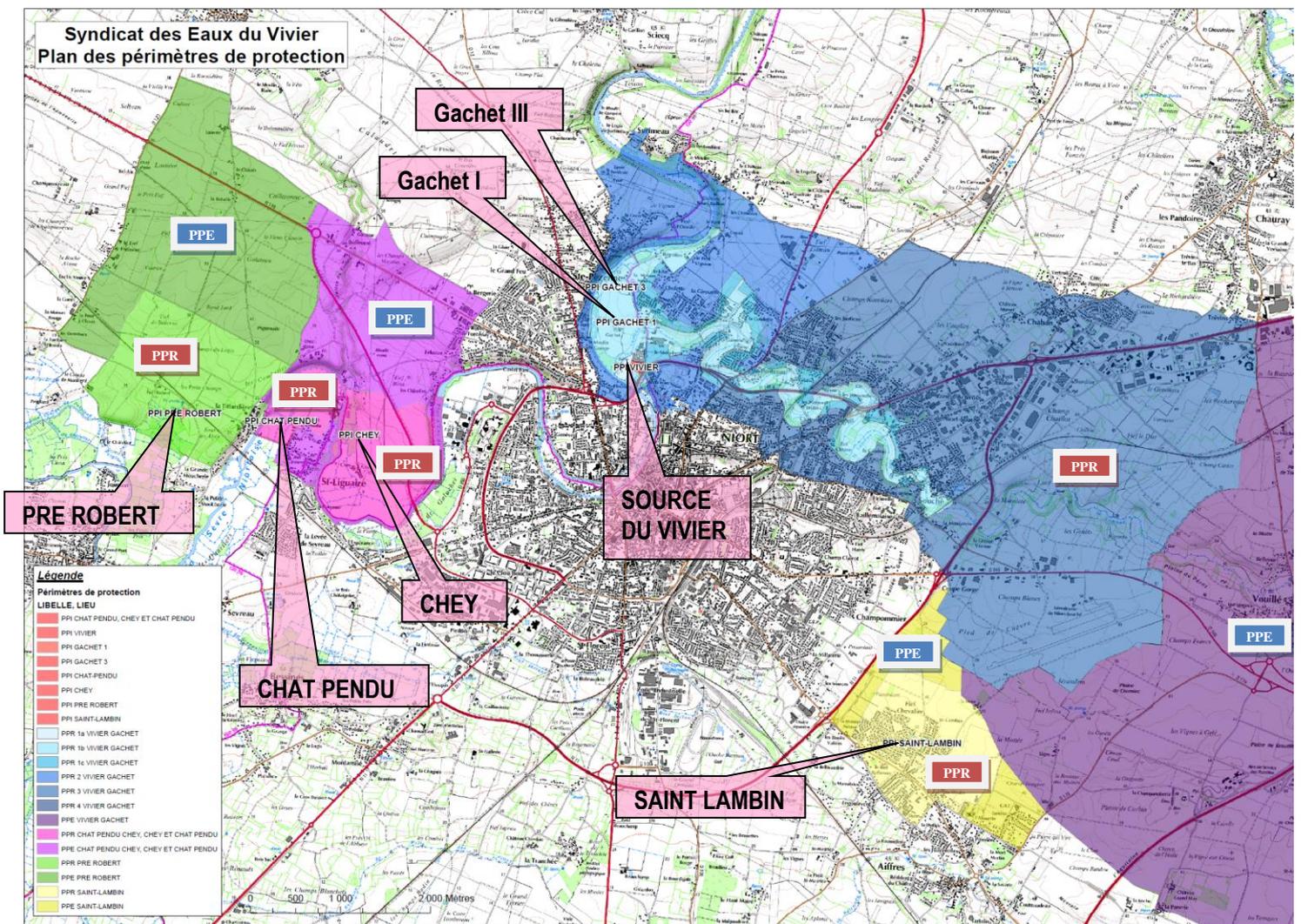
Part	Sujétions	Etat 2014 pour le S.E.V.				
		Source du Vivier Gachet I et III	Pré - robert	Saint Lambin	Chat pendu	Chey
0 % :	aucune action ;					
20 % :	études environnementale et hydrogéologique en cours ;					
40 % :	avis de l'hydrogéologue rendu ;					
50 % :	dossier déposé en préfecture					
60 % :	arrêté préfectoral ;					
80 % :	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes liées aux périmètres de protection mises en place, travaux terminés) ;					70%
100 % :	arrêté préfectoral (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	100%	100%	100%	100%	

Tous les forages du S.E.V. en dehors de CHEY ont des périmètres de protection imposant des servitudes aux propriétaires de terrains et aux activités inclus dans les périmètres de protection.

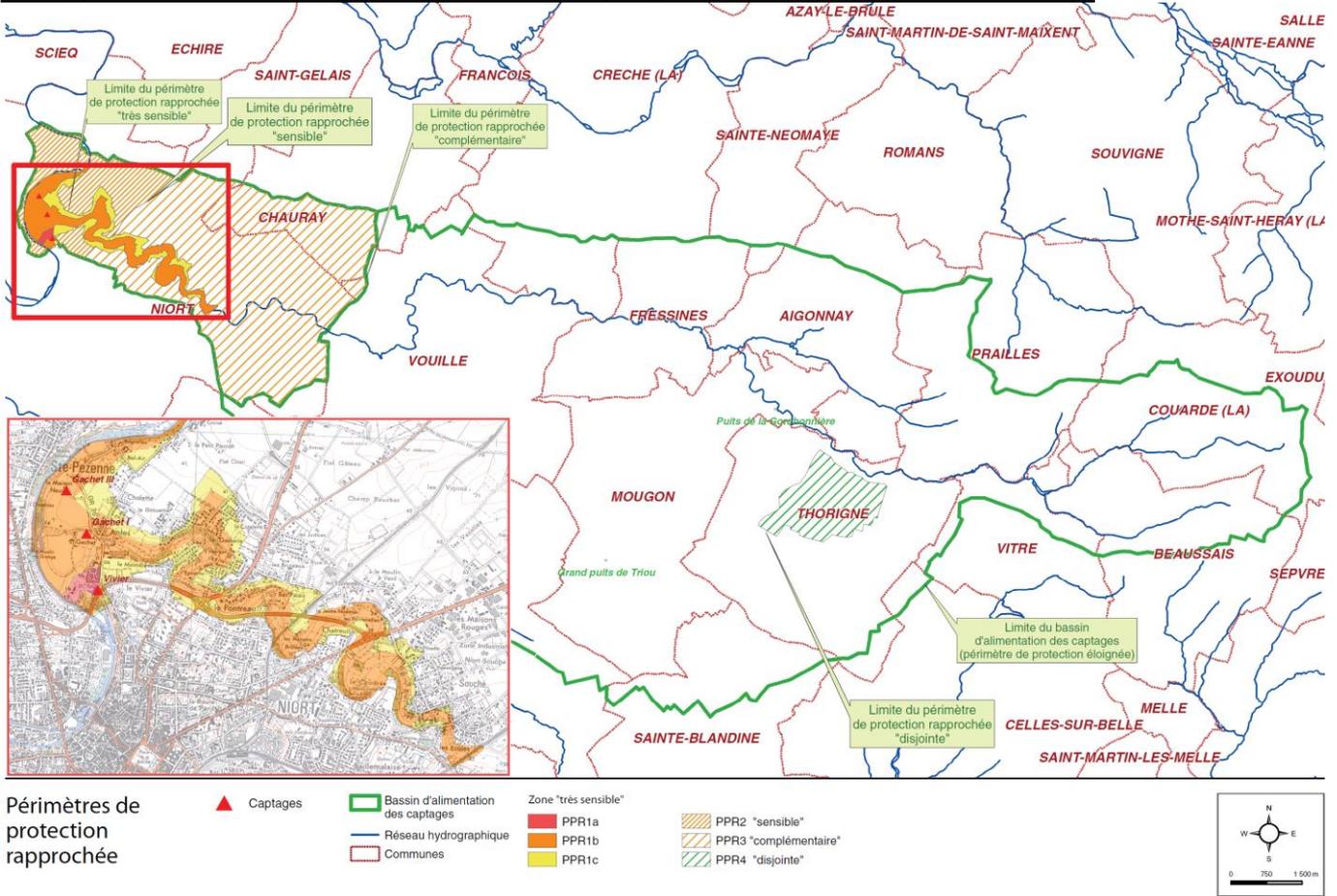
Il est engagé une démarche de déclaration d'utilité publique pour le captage de Chey.

Zonage des Périmètres de Protection (P.P.) des captages du S.E.V. au 1^{er} janvier 2019 :

P.P. Rapprochée (PPR) - P.P. Eloignée (PPE)



Zonage des Périmètres de Protection des captages du VIVIER et des GACHETS :



L'eau traitée et distribuée en 2018 provient :

- de la source du Vivier (résurgence de l'aquifère calcaire karstique infra-toarcien sur le bassin hydrographique du Lambon),
- des forages de Gachet I et Gachet III (prélevant l'eau à la fois dans l'aire d'alimentation de la source du vivier et dans la nappe alluviale de la Sèvre Niortaise).
- du captage de Chat Pendu en appoint.
Le Syndicat des Eaux du Vivier gère deux captages d'appoint, pouvant être régulièrement utilisés, mais de manière ponctuelle, en complément des captages principaux en période d'étiage ou en mélange pour diminuer la teneur de certains paramètres de qualité. Ils représentent jusqu'à 80% du jour moyen et 45% du jour de pointe.

La quantité totale d'eau brute prélevée en milieu naturel est égale à environ :
5,73 millions de mètres cubes sur l'année civile 2018 (365 j).

Le SEV peut secourir partiellement le Syndicat (SMEPDEP) de la Vallée de la Courance (territoire de la C.A.N.) : la ressource en eau du SEV concerne donc près de 100 000 habitants environ au total.

Par ailleurs, le SEV dispose d'une association importante au titre du secours en eau au Nord avec le Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO) ainsi qu'à l'Est, avec le SERTAD.

Les volumes liés aux Achats en gros (Syndicat d'eau du Centre Ouest (SECO) (Saint-Rémy / Echiré), SERTAD (Chauray/Prahecq), Syndicat de Vendée Eau (Benêt)), **aux les Ventes en gros** (SMPDEP de la Vallée de la Courance, SECO) **viennent en sus.**

2) Les secours potentiels du SEV

- **En secours de ces moyens principaux et d'appoint de production**, le S.E.V. gèrera d'ici 2019 le captage de Chey, situé dans les méandres de la Sèvre Niortaise, et qui n'est actuellement activé qu'en cas de pénurie, après information des autorités sanitaires.

- **Les secours potentiels en eau venant des producteurs et distributeurs d'eau voisins :**

Par le Centre-Ouest/Echiré, et Gâtine

Le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest (SECO) gère une usine de production d'eau potable avec laquelle le S.E.V. est interconnecté.

**Le secours en eau possible peut être de 2 500 à 3 500 m³/j
soit environ 17% d'un jour moyen ou 10% d'un jour de pointe.**

Par le SIAEP du Lambon / SERTAD / Saint-Maixent l'Ecole

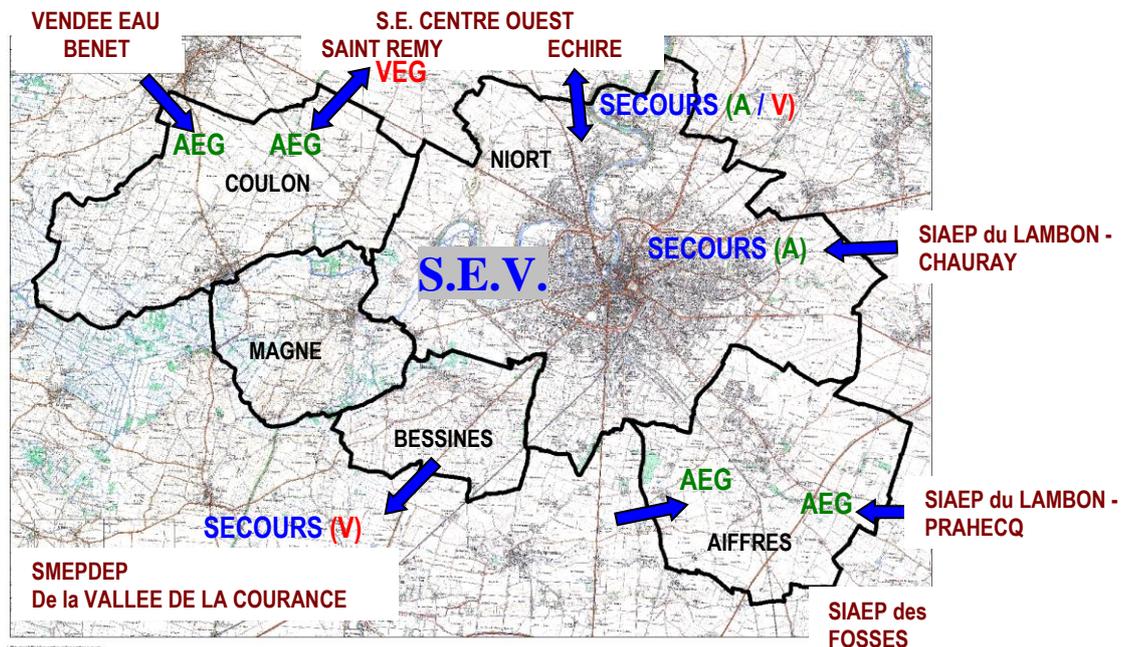
Les Syndicats des Eaux du Lambon et du SERTAD assure un secours par une interconnexion mise en service en 2007, **qui fonctionne entre 500 et 2 500 m³/j quotidiennement**, et qui en cas de situation de crise majeure sur le S.E.V. pourrait atteindre 7 500m³/j.

**Le secours en eau possible peut donc aller de 2 500 à 7 500 m³/j.
soit environ 17 à 50% d'un jour moyen ou 10 à 30% d'un jour de pointe.**

De par son importance, ce secours est testé annuellement, conjointement avec l'ARS.

Parallèlement, pour pérenniser ce secours, une garantie d'eau au barrage de la Touche Poupard à hauteur de 500 000 m³ a été formalisée.

Schéma des Secours et Echanges d'eau avec les Syndicats limitrophes :



Secours : liaison d'interconnexion permettant un secours significatif (partiel ou total) (en achat : **A**) du S.E.V. ou (en vente : **V**) de la collectivité voisine.

AEG : achat en gros de plus faible importance

VEG : vente en gros de plus faible importance

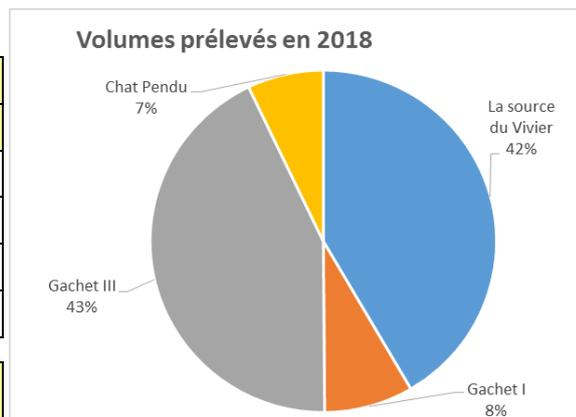
Aussi, en cas de défaillance de la ressource du Vivier (de type karstique), **les secours des collectivités limitrophes peuvent atteindre 65% des besoins moyens du S.E.V.** auxquels seront associés, pour l'autre moitié des besoins, les forages de d'appoint (Pré Robert, Chat Pendu), de secours éventuels (Chey) et les forages actuels du syndicat (Gachets I et III, Saint-Lambin).

Néanmoins, en période de pointe (été), les besoins des abonnés devront être limités car il serait risqué de satisfaire les besoins d'un jour de pointe en cas de défaillance de la Source du Vivier.

3) Les volumes prélevés et achetés

La répartition des volumes prélevés en 2018 dans le milieu naturel sur le territoire de S.E.V. en vue de la distribution publique est la suivante :

Captages	Volume prélevé en 2018 (m ³)
	Relève d'index du 1/1 au 31/12 (éq 365 jours)
La source du Vivier	2 383 855 m ³
Gachet I	476 689 m ³
Gachet III	2 467 355 m ³
Chat Pendu	407 521 m ³
TOTAL prélevé dans le milieu	5 735 420 m³ (éq 365 jours)



Volumes de process de l'usine de traitement (volume nécessaire au nettoyage des ouvrages de traitement, refroidissement des installations...) :

Localisation	Volumes Eau de Process de l'usine de Traitement en 2018 (m ³) en vue de la mise en distribution
	Relève d'index du 1/1 au 31/12 (éq 365 jours)
Volume d'eau de lavage sur l'Usine de traitement – Vivier	649 435 m ³
Eau naturelle pour la Maturation – rejet au Milieu naturel	

Les volumes destinés au process de l'usine de traitement des eaux du VIVIER sont composés :

- d'eau brute traitée pour le lavage des Nitrazurs (dénitrification) et des Carbazurs (charbons actifs)
- d'eau naturelle pour la maturation et le démarrage de nouveaux filtres (rejetées directement au milieu).

En 2018, les volumes techniques et de nettoyage entre l'usine et les réservoirs de tête sont de 241 003 m³.

LE VOLUME MIS EN DISTRIBUTION (au départ des réservoirs de tête du SEV : Vivier et Tiffardière)
en 2018 (du 01/01 au 31/12 – 365 j) s'élève à : **4 844 982 m³**

Les interconnexions d'achat du réseau du S.E.V. :

Plusieurs interconnexions d'achat d'eau existent avec 3 collectivités voisines :

- le Syndicat du Lambon (Chauray et Prahecq)
- le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Centre Ouest (SECO) (Echiré et Saint-Rémy)
- le Syndicat Vendée Eau (Benet)

Les différents points d'achat d'eau en gros du S.E.V. sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Collectivités vendeuses	Localisation	S.E.V. en 2018 (m ³)
		Relève d'index du 1/1 au 31/12 (éq 366 jours)
Syndicat du Lambon	CHAURAY	206 133 m ³
	CHAURAY – petit Chaban	1 244 m ³
	PRAHECQ	0 m ³
Syndicat des Eaux du Centre Ouest	ECHIRE	9 072 m ³
	St REMY	11 779 m ³
Vendée Eau	BENET	2 373 m ³
Sources du Perrault	PIED BLANC Aiffres	11 m ³
TOTAL ACHAT : AEG		230 612 m³

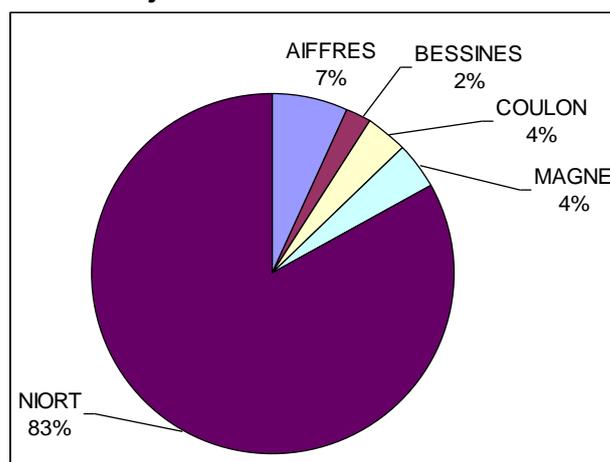
Les Achats en Gros (AEG) restent constants.

C – LES ABONNES DU SERVICE

La répartition des branchements (ou sites) actifs (c'est-à-dire en service avec un abonnement en cours) sur les communes de Niort, Magné, Coulon, Bessines et Aiffres est la suivante :

Le nombre de branchements actifs permanents au 1^{er} janv. 2019 est de 36 912.

Sites actifs	1/1/2019
AIFFRES	2550
BESSINES	964
COULON (+ écarts St Remy)	1349
MAGNE	1521
NIORT	30 528
et ST LIGUAIRE	
Somme:	36 912



Le nombre de branchements en service augmente.

On dénombre au total 37 488 branchements (ou points de livraison) sur le S.E.V.

Le nombre de branchements en service par kilomètre de réseau est caractéristique d'un réseau :

- pour la ville de Niort : en **milieu urbain** (76 branchements par km) : 31 056 brchts pour 407 km
- pour les autres communes : en **milieu semi-urbain** (33 branchements par km) : 6 432 brchts pour 193 km,

Pour information, la spécificité des réseaux se détermine selon les valeurs guides suivantes :

type	Réseau rural	Réseau semi-urbain	Réseau urbain
Nombre de branchements / km	moins de 15	15 à 30	plus de 30

Inventaire des Ecartés du S.E.V. alimentés par les collectivités limitropheset **ceux des syndicats voisins alimentés par le réseau du S.E.V.**

Ecartés du S.E.V. alimentés par les réseaux des syndicats voisins (achat)						
syndicat	Commune	Lieu dit	rue	Réseau / comptage	Propriété réseau	Alimenté par
SEV	Coulon	Le MAZUREAU	Ste Catherine - Rue de la Chaignée – Rue du Vrizon	Pas de compteur général, la SAUR facture au SEV sur la base des consommations de nos abonnés (relevés SAUR pour facturation à SEV + relevés SEV pour facturation aux abonnés)	Vendée Eau	Saur / Vendée Eau
SEV	Coulon	Le MAZUREAU	Rue du Tapis Verts	Compteur général d'achat à l'entrée de la rue - le SEV achète l'eau à la SAUR	SEV	Saur / Vendée Eau
SEV	Coulon	Bel Air – Route de Nantes	Réservoir s/ tour Bel Air	compteur général Route de Coulon - vers le bourg de St rémy	Centre Ouest	Centre Ouest côté Saint Rémy
SEV	Niort	Les brizeaux	rue des Maisons Rouges –	Sans	SERTAD	SIAEP du Lambon
			lotissement Petit Chaban	avec		
Ecartés des syndicats voisins alimentés par le réseau du SEV (Vente)						
	commune	Lieu dit	rue	comptage	Propriété réseau	Alimenté par
SVC	St Symphorien	Charconnay		Sans	SEV	SEV côté Bessines
SVC	Sansais	L'Herbe Douce		Sans	SEV	SEV côté Magné (par la Trigale)
SVC		Le Paradis		Sans	SEV	SEV côté Coulon
Vendée EAU	Benêt	La Noue		Sans	SEV	SEV côté Coulon
Vendée EAU		Les courolles		Sans	SEV	SEV côté Coulon
SECO	St Rémy	Buffevent + site du Ball-Trap + Louvrie		Sans	SEV	SEV côté Niort
SECO	Echiré	La Logette		Sans	SEV	SEV côté Niort
SECO	Saint-gelais	La savatte		Sans	SEV	SEV côté Niort

D – LES VOLUMES VENDUS PAR LE SERVICE

1) Les différents points de vente d'eau en gros du SEV

Plusieurs interconnexions de vente d'eau existent avec 2 collectivités voisines :

- le SMEPDEP de la Vallée de la Courance

Ce Syndicat de production et de distribution d'eau possède une interconnexion de secours en eau et de mélange avec les eaux du S.E.V. depuis 2006.

Un volume sanitaire transite quotidiennement vers Epannes d'environ 100 à 800 m³/j.

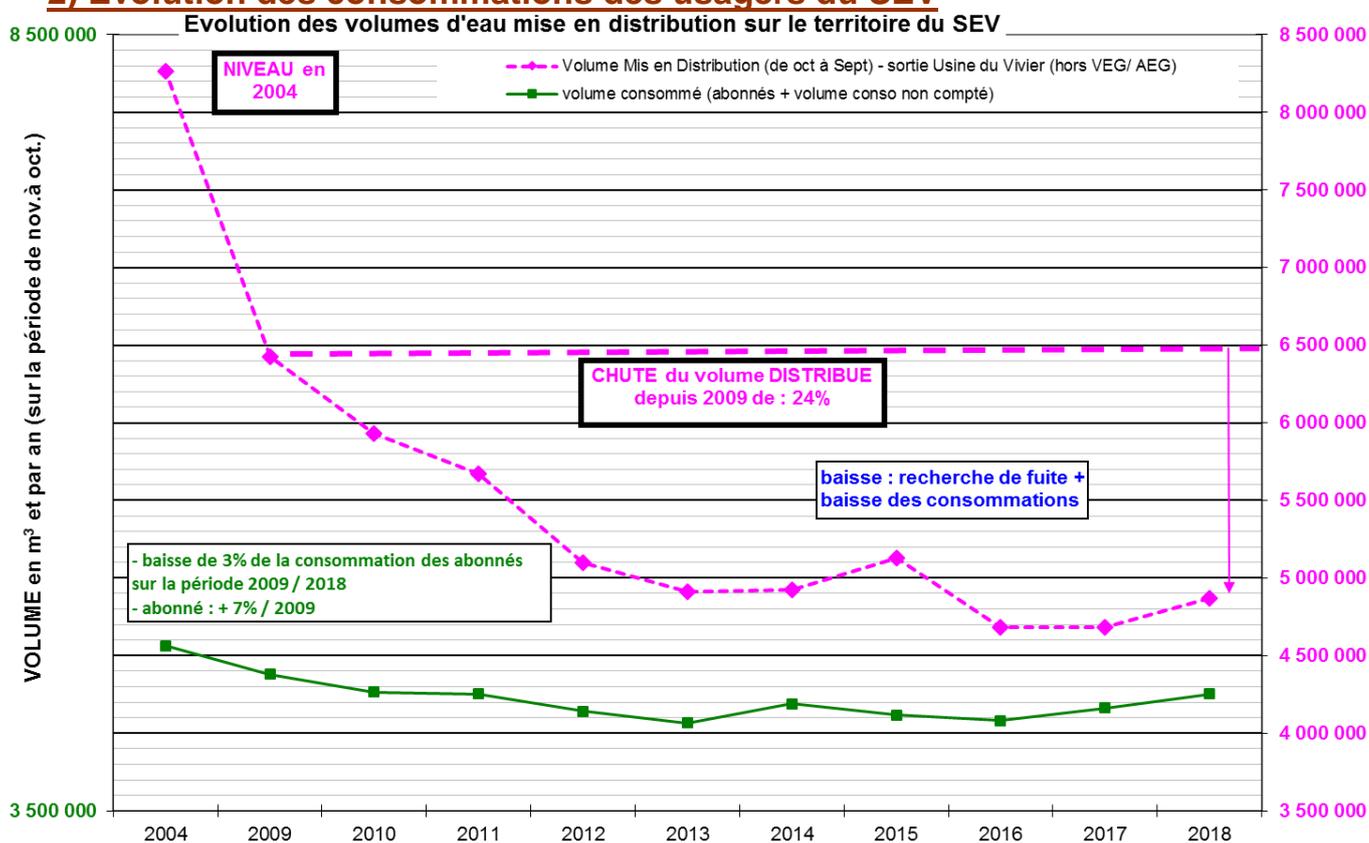
En cas de difficulté, le S.E.V. peut secourir le Syndicat de la Vallée de la Courance à hauteur de 4 000 m³/j et davantage si besoin.

- le Syndicat des Eaux du Centre Ouest, en retour sur le point de vente de Bois Berthier et celui de Saint-Rémy, sur demande de l'exploitant,

Les différents points de vente d'eau en gros sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Collectivités acheteuses	Localisation	S.E.V. en 2018 (m ³)
		Relève d'index du 1/1 au 31/12 (éq 365 jours)
SMEPDEP de la Vallée de la Courance	Rue Thomas porteau - Niort	239 919 m ³
	Pied Blanc - Aiffres	0 m ³
Syndicat des Eaux du Centre Ouest	Bois berthier	20 582 m ³
	St REMY	45 m ³
Autres ventes techniques	SEV – Usine du Vivier / ZI St Florent	194 206 m ³
TOTAL VENTE EN GROS		454 752 m³

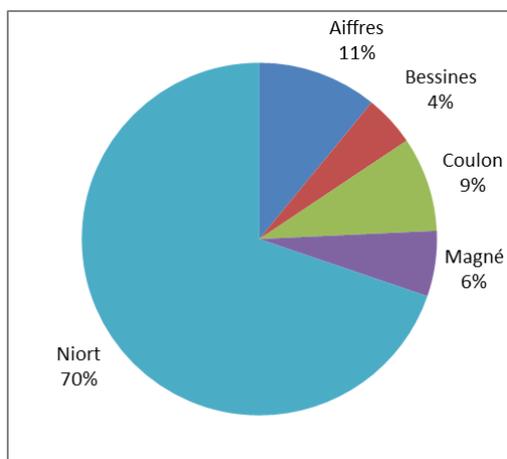
2) Evolution des consommations des usagers du SEV



Les consommations des abonnés se stabilisent depuis 3 ans avec une tendance à la reprise, améliorant le rendement technique. La hausse du volume mis en distribution en 2018 est liée à une forte croissance des volumes vendus en gros.

E – LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Le réseau de distribution d'eau potable du S.E.V. couvre la totalité des zones habitées grâce à un maillage dense et ramifié de canalisations **sur un linéaire total de 627 km (dont 19,5 km de réseaux d'adduction pour l'eau potable et 7,3 km pour l'eau brute de la zone industrielle de Niort)**.



**Répartition de linéaire des canalisations
par commune
Sur le territoire du S.E.V.**

**Répartition des canalisations
par communes et par type de matériaux :**

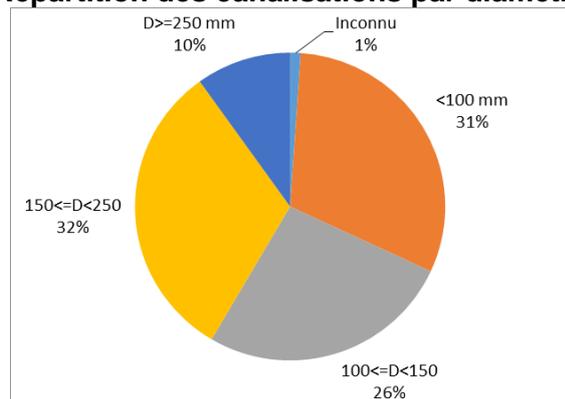
Matériau	Aiffres	Bessines	Coulon	Niort	Magné	Saint Rémy	Echiré
Fonte	7,1%	26,4%	62,4%	93,1%	40,6%	5,8%	
PVC	89,4%	66,0%	33,4%	5,4%	55,7%		100,0%
Acier	1,7%	0,5%	0,5%	0,6%		23,5%	
Eternit		4,3%	0,5%	0,3%		32,8%	
PEHD	1,9%	2,9%	3,1%	0,7%	3,8%		
inconnu						37,8%	
Linéaire (km)	68,8 km	28,3 km	54,6 km	433,5 km	37,2 km	3,4 km	0,9 km

Ces données mettent en évidence un réseau majoritairement composé de conduites en Fonte (Grise et Ductile selon leur date de pose), notamment sur Niort (à plus de 90 %) ;

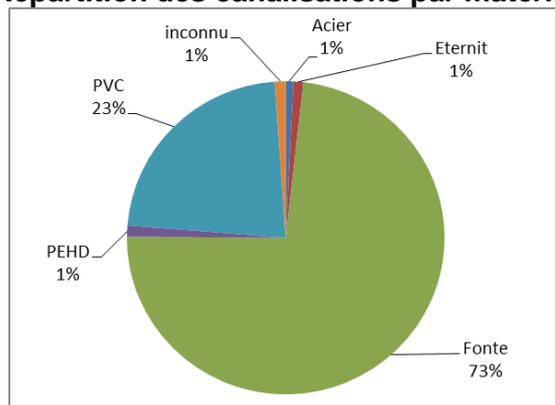
En revanche, les communes d'Aiffres Magné et de Bessines ont une majorité de matériaux PVC.

Concernant les diamètres, les petits et moyens diamètres (entre 60 et 200mm) sont les plus représentés.

Répartition des canalisations par diamètre



Répartition des canalisations par matériau



En outre, on dénombre environ **992 poteaux incendie (PI) et bouches incendie publics alimentés par le réseau de Niort (dont 52 PI privés)** et permettant la défense incendie de la ville, et **1262 hydrants sur l'ensemble du S.E.V.** (comprenant PI, bouches incendie, d'arrosage et de lavage), dont 95 sur Aiffres, 55 sur Bessines, 54 sur Coulon et 66 sur Magné.

Le S.E.V. assure la maintenance du réseau de distribution jusqu'au point de livraison ainsi que des Poteaux Incendie (dans le cadre de conventions avec les communes concernées).

Les indications concernant les statistiques de réseau proviennent de la numérisation du réseau d'eau potable du S.E.V., effectuée à l'aide du SIG (Système d'Information Géographique) établi en régie.

LE PRIX DE L'EAU ET SES COMPOSANTES

A – MODALITES GENERALES DE TARIFICATION

Le S.E.V. établit chaque année le tarif pour :

- **les ventes d'eau aux usagers** (Tarifs en annexe 1)
- **les travaux et prestations de service réalisés par le S.E.V.** pour le compte de l'utilisateur ou du demandeur (branchement, extension de réseau, gestion des points de livraison...).

La délibération validant les tarifs 2019 est celle votée le 19 décembre 2018 à l'unanimité sous le numéro : **DELIBERATION N°2018-12-19-C-02-107 : TARIFS EAU 2019**

→ *Les tarifs s'appliquent du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.*

Dans le cas de prestations de service ou de demande de branchement, le tarif appliqué est celui de l'année de la date de signature du devis pour accord par le demandeur.

Pour prélever de l'eau sur le réseau public, l'utilisateur doit souscrire une demande préalable pour la fourniture d'eau potable (appelé « contrat pour la fourniture d'eau »).

Sauf s'il s'agit d'une demande temporaire pour un chantier mobile, le contrat est celui d'un usager domestique.

Pour des demandes temporaires ou des usages mobiles, le S.E.V. propose :

- **des contrats d'abonnement de compteurs mobiles** : consentis aux professionnels, ils permettent un prélèvement d'eau sur la voie publique selon des dispositions spécifiques prévues par le règlement de service : l'utilisation d'un dispositif de comptage est obligatoire.

Le prélèvement d'eau sans ce dispositif entraîne l'application immédiate d'un forfait de consommation.

- **des « contrats d'abonnement de chantier »** sous les conditions définies par le S.E.V.

Les branchements de jardin ne sont pas prévus actuellement.

En dehors des services incendie, **le prélèvement d'eau sur le réseau public sans abonnement ni comptage est interdit** et sanctionné : seuls les services Incendie et de Secours ont la possibilité de prélever l'eau sur les appareils publics à titre gratuit.

Les tarifs des contrats domestiques comprennent :

- un abonnement (part fixe)
- une consommation d'eau (part variable) définie dans le paragraphe B suivant.

En revanche, des tarifs spécifiques définis par convention sont appliqués aux industriels prélevant sur le réseau d'eau brute (eau non traitée).

Frais d'accès au service :

Il s'agit des frais de dossier perçus par le S.E.V. lors de la souscription du contrat d'abonnement. Ils comprennent :

- l'établissement du contrat,
- les prestations de mise en service et d'arrêt,

Les frais d'accès au service sont inclus dans la première facture de fourniture d'eau.

Ils s'élèvent en 2018 à 45€ HT. Ils sont stables depuis plus de 10 ans.

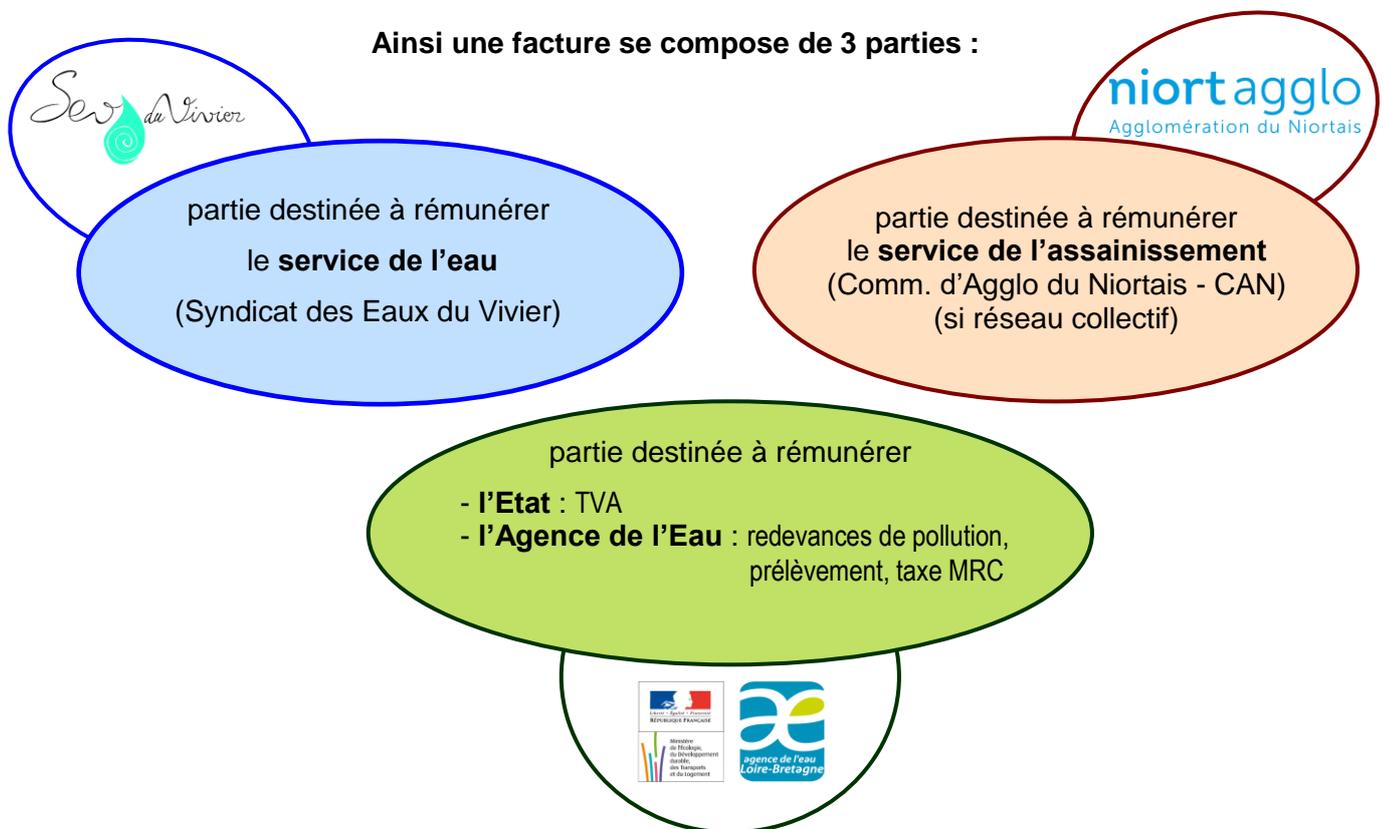
B – LE PRIX DE L'EAU

La rémunération du service public de distribution de l'eau s'effectue à l'aide :

- × **de redevances liées au service (EAU (S.E.V.) et Assainissement (C.A.N.))**
 - fixées par délibération de la collectivité concernée :
 - ↳ Le Syndicat des Eaux du Vivier (S.E.V.) pour l'eau potable ;
 - ↳ La Communauté d'Agglomération du Niortais (C.A.N.) pour l'assainissement ;
 - perçues auprès des usagers du service

- × **de redevances et de taxes au profit d'organismes publics et de l'État**
 - les redevances des organismes publics sont fixées par l'Agence de L'eau LOIRE BRETAGNE (voir annexe 2) pour l'essentiel.

Ainsi une facture se compose de 3 parties :



En ce qui concerne les redevances liées au service EAU (destinées au S.E.V.),

la facture d'eau distingue :

- **L'abonnement ou part fixe,**
Il est calculé proportionnellement au nombre de jours d'ouverture du branchement sur l'année, et au tarif annuel voté par le comité syndical.

- **La fourniture d'eau (consommation) ou part variable :**
Elle est facturée **sur la base des relevés (réels ou estimés) des index des compteurs d'eau** associés aux branchements des usagers.
Le montant est calculé proportionnellement aux **volumes d'eau mesurés** et au tarif annuel correspondant à la période de consommation.
Cette part variable fait l'objet de prix « par tranches progressives ».

En ce qui concerne les Redevances et Taxes, au profit d'organismes tiers et de l'État :

Les redevances et taxes prélevées sont fixées par des organismes publics ou l'État, au profit desquelles elles sont perçues :

REDEVANCES dues à l'AGENCE de l'EAU LOIRE-BRETAGNE

❑ La Redevance Préservation des ressources en eau ou « Prélèvement »

est perçue sur la consommation d'eau des usagers.

Son calcul est basé sur la mesure des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel.

Pour l'année 2019 sur le S.E.V., la redevance prélèvement est de l'ordre de 0,07 €/m3.

❑ La Redevance Lutte contre la pollution ou « Pollution »,

est perçue au prorata de la consommation d'eau des usagers

Cette redevance vise à limiter la pollution des eaux. Les taux sont fixés par les comités de bassin.

Pour l'année 2019 sur le S.E.V., la redevance Pollution est de 0,30 €/m3.

❑ La Redevance pour la Modernisation des Réseaux de Collecte (RMRC),

est perçue au prorata de la consommation d'eau des usagers.

Spécifique à l'assainissement, elle sert aussi à financer les politiques de renouvellement et d'extension de réseau

Pour l'année 2019 sur le S.E.V., la redevance RMRC est de 0,15 €/m3.

TAXES REVERSEES A L'ETAT

❑ La TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) :

En ce qui concerne la TVA, les taux appliqués sont les suivants :

	Produit	Taux de la TVA (%)
Part EAU de la facture	Consommation d'eau en mètres cubes- Part variable, compris Taxe de redevance prélèvement	5,5 %
	Abonnement – Part fixe	5,5 %
TAXES communes	Redevance "Pollution" - Agence de l'Eau Loire-Bretagne	5,5 %
TAXE ASST	Redevance MRC : Modernisation des réseaux de collecte	10%
Part ASSAINISSEMENT de la facture	Redevance d'assainissement collectif – part variable	sans
	Abonnement – Part fixe	sans

Tarifs S.E.V. appliqués au 1^{er} janvier 2018 - 2019

Il existe :

1/ Un tarif spécifique aux consommateurs d'eau traitée industrielle :

Tranche	Structure en activité	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2019
		S.E.V.	
Part variable industriels (€ HT/m3)	consommateurs d'eau industrielle - eau brute (Sèvre Niortaise)	0,606483	0,606483
Part variable industriels (€ HT/m3)	Consommations sur équipements publics de réseau ou compteur mobile	0,70	0,70

2/ Un tarif commun d'eau destinées à la consommation humaine (pour les usagers du S.E.V.) :

Au 1^{er} janvier 2019, les tarifs sur le S.E.V. sont les suivants :

			Tranche	1 ^{er} janvier 2019
SERVICE EAU	EAU POTABLE - Part fixe SEV (€ H.T. / j)	Abonnement pour Compteur d'eau - SEV	Inférieur à 30 mm	0,099507 (soit 36,32 € HT/an)
			supérieur à 30 mm	0,166015
	EAU POTABLE - Part variable SEV (€ H.T. / m3)	Prix mètre cube d'eau - abonnés « domestiques »	de 0 à 20 m ³	0,89
			au-delà de 20 m ³	1,72
ORGANISMES PUBLICS	Taxes et Redevances AGENCE de L'EAU / ETAT (€ H.T. / m3)	Redevance prélèvement (Préservation des ressources en eau) - Agence de l'Eau Loire Bretagne		0,07 (+ TVA1)
		Redevance Lutte contre la pollution - Agence de l'Eau Loire Bretagne		0,30 (+ TVA1)
		Redevance Modernisation Réseaux de collecte (RMRC) - Agence de l'Eau Loire Bretagne		0,15 (+ TVA2)
		Taxe Valeur Ajoutée (T.V.A.)		TVA1 : 5,5 % / TVA2 : 10%
SERVICE ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT - Part fixe CAN (€ / an)	Abonnement Assainissement – CAN - sans TVA -		35,67 (soit 0,0977 € / Jour)
	ASSAINISSEMENT - Part variable CAN (€ / m3)	Redevance d'assainissement collectif (CAN) - sans TVA	de 0 à 20 m ³	1,47
			au-delà de 20m ³	2,01

N.B. : Les tarifs EAU du Syndicat des Eaux du Vivier sont communs à l'ensemble des communes du S.E.V. depuis 2014.

En effet, à la date d'intégration de la commune d'Aiffres, au 1^{er} janvier 2009, il a été convenu un rattrapage des 2 tarifications (Aiffres et S.E.V.) sur un mandat environ.

Aussi les tarifs de vente d'eau aux abonnés sur Aiffres ont été légèrement différents de celui du S.E.V. pendant cette période transitoire. Le rattrapage s'est effectué en 2014, année à compter de laquelle les tarifs sont identiques et communs.

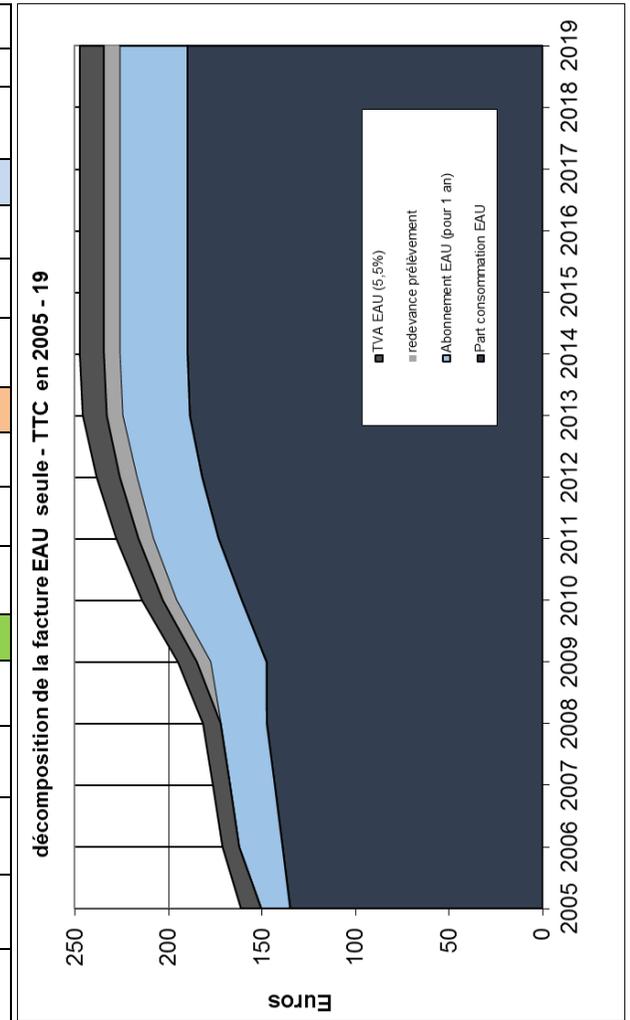
Le tarif EAU POTABLE n'a pas augmenté entre 2014 et 2019 sur le SEV.

C – Présentation d'une facture d'eau type

(pour une consommation de base de 120 m³ par an (base INSEE) – compteur de 15/20mm)

Le tableau et les graphes suivants présentent la décomposition d'une facture d'eau établie au 1er janvier 2018 et au 1er janvier 2019 :

	PRIX DE L'EAU			
	01/01/2018		01/01/2019	
	€/m ³	coût pour 120 m ³	€/m ³	coût pour 120 m ³
Rémunération du service public de l'EAU POTABLE seul - hors taxes et redevances				
TOTAL part Variable	0,89 / 1,72	189,80 €	0,89 / 1,72	189,80 €
TOTAL Abonnement (pour 1 an)		36,32 €		36,32 €
prix du m³ d'eau potable équivalent pour 120m³ HT	1,884 € / M³ HT		1,884 € / M³ HT <i>soit 2 centimes les 10 litres d'eau</i>	
Rémunération du service public de l'ASSAINISSEMENT seul - hors taxes et redevances				
TOTAL part Variable	1,47 / 2,01	230,40 €	1,47 / 2,01	230,40 €
TOTAL Abonnement (pour 1 an)		35,67 €		35,67 €
prix du m³ d'eau épuré équivalent pour 120m³ HT	2,22 € / M³ HT		2,22 € / M³ HT	
Taxes - Redevances des organismes tiers et TVA				
Redevance « Prélèvement »	0,07	8,40	0,07	8,40
Redevance "Pollution" Agence de l'Eau Loire-Bretagne	0,30	36,00	0,30	36,00
Redevance Modernisation des Réseaux	0,18	21,60	0,15	18,00
TVA globale toutes redevances	-	17,04	-	16,68
Coût des taxes au m³ d'eau pour 120m³ HT	0,692 € / M³		0,659 € / M³	

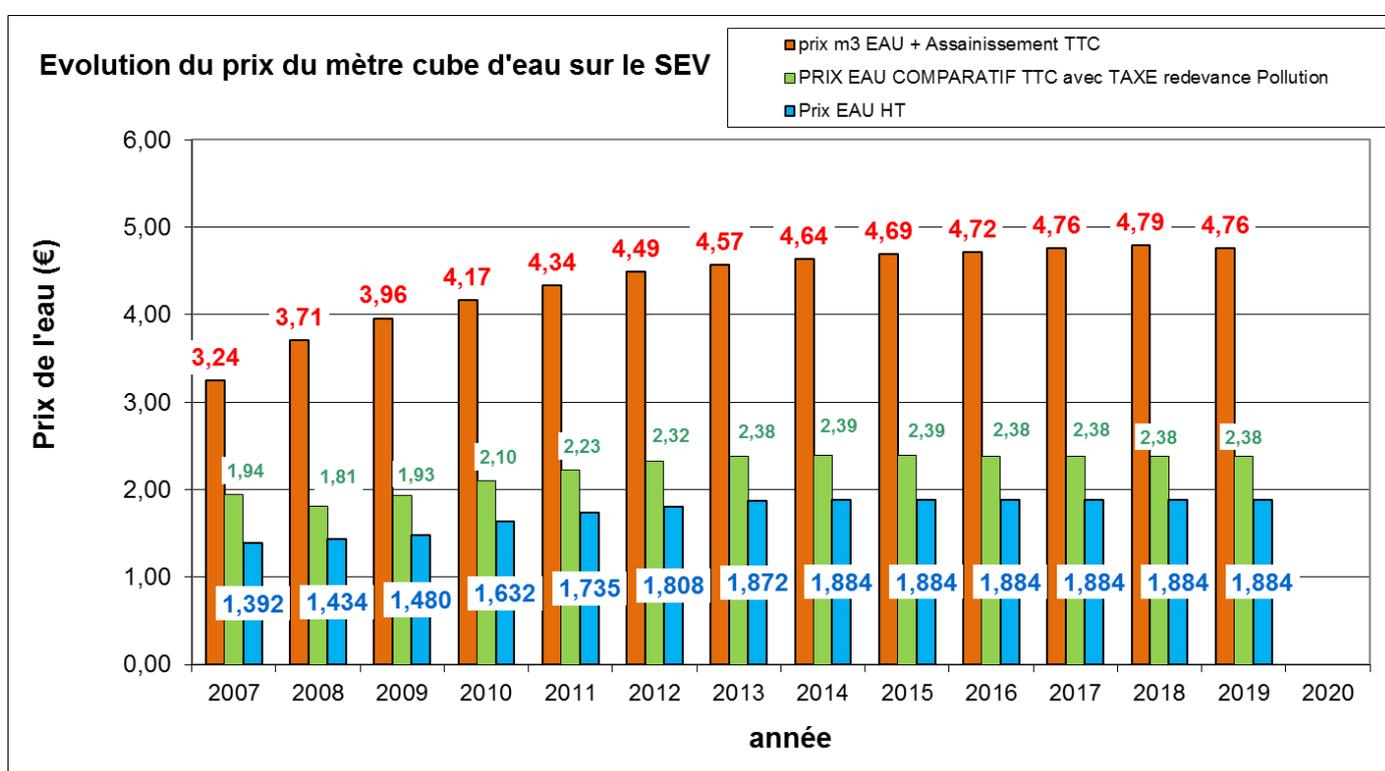
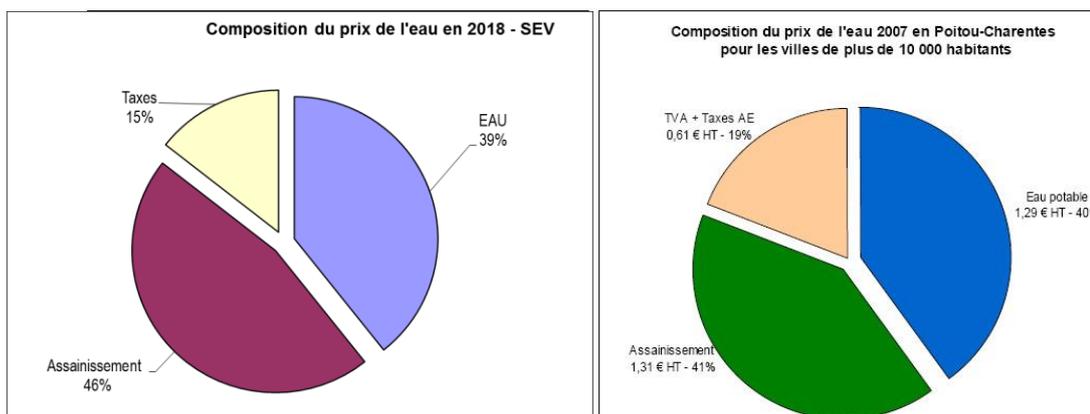


- La consommation de référence définie par l'I.N.S.E.E. calcule le prix de l'eau dans chaque commune pour un abonné type caractérisé de la façon suivante :

- un abonné domestique,
- habitant une résidence principale,
- ayant une consommation annuelle de 120 m³,
- avec un compteur de diamètre 15 mm en location,
- avec un branchement de diamètre 20 mm.

D – Présentation du prix de l'eau avec l'assainissement au 01/01/2019

(pour une consommation de base de 120 m³ par an)



Ainsi, une facture type d'eau et d'assainissement, à Niort, au 1^{er} janvier 2019, pour une consommation de 120 m³/an, peut se décomposer de la manière suivante :

- Pour l'eau**, avec les taxes et redevances (compris Red. Pollution) : **285,40 € TTC**
- EAU avec l'assainissement collectif**, compris taxes et redevances : **571,27 € TTC**

Le prix équivalent au mètre cube (m³) est donc au 1^{er} janvier 2019 de :

- 1,88 € HT /m³ Eau** uniquement (sans redevance prélèvement).
- 4,76 € TTC /m³ Eau + Taxes + Assainissement** (en secteur collectif)

E – RECETTES LIEES A LA FACTURATION DU PRIX DE L'EAU

Les recettes d'exploitation sont constituées essentiellement des ventes d'eau, et s'élèvent en 2018 à **10 335.4 k€ (+8 k€ par rapport à 2017)**.

Ce chapitre se décompose de la façon suivante :

- **les ventes d'eau aux abonnés pour 6 675,2 k€ HT (+12.5 k€ par rapport à 2017) :**
Les volumes vendus sont globalement stables, les variations pouvant provenir du décalage de relève (+/- 15 jours).
- **auxquelles s'ajoutent :**
 - * **les locations de compteurs pour 1 326 k€ HT (+18 k€ par rapport à 2017)**, sans augmentation de tarif, sachant qu'on avait constaté une baisse du même montant en 2017,
 - * **les travaux et autres prestations de services pour 652 k€ (-8 k€ par rapport à 2017)**, notamment les travaux pour 211k€, et les frais d'accès au service pour 221k€.

Par ailleurs, les remboursements liés à la mensualisation s'élèvent à 170 k€ (+16 k€ par rapport à 2017) ; il convient de les déduire des recettes constatées sur l'exercice. Le seuil des 5000 abonnés mensualisés, dépassé en 2017, se maintient en 2018, du fait de la mise en place de la mensualisation dès la signature du contrat d'abonnement.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

A – QUALITE DE L'EAU

Le Syndicat des Eaux du Vivier surveille en permanence la qualité de l'eau distribuée, conjointement avec le service santé environnement de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Ils contrôlent la qualité de l'eau en confiant les analyses à différents laboratoires agréés : notamment le **LASAT à la Rochelle**.

Le S.E.V. dispose ainsi d'une alerte en ligne directe avec LASAT pour être informé en temps réel des résultats des analyses d'eau effectuées par le laboratoire et prévenir tout risque constaté sous les meilleurs délais.

Ainsi, tout au long de l'année, et sur l'ensemble du territoire du SEV, des paramètres physiques, chimiques et microbiologiques sont analysés conformément :

- au Code de la santé publique en ses articles R 1321-23 et suivants ainsi que le décret 2007-49 et arrêtés du 11 janvier 2007, relatif aux eaux destinées à la consommation humaine,
- à l'arrêté préfectoral de déc. 2012 pour la surveillance sanitaire de l'eau du SEV :

Au cours de l'année 2018, ont été réalisées **au titre du contrôle sanitaire** par l'ARS Nouvelle Aquitaine :

- o **144 analyses** sur l'eau distribuée,
soit **3915 paramètres recherchés**, au titre du contrôle sanitaire réglementaire.

Les résultats et commentaires 2018 du contrôle sanitaire de l'ARS Poitou-Charentes figurent en annexe 3.

Depuis début 2008, **le S.E.V.**, en tant que personne responsable de la production et de la distribution de la qualité de l'eau (PRPDE), **effectue un programme de surveillance sanitaire de l'eau** qui satisfait à l'obligation réglementaire du code de la Santé Publique et qui a été retranscrit dans un arrêté préfectoral sanitaire fin 2012.

Il est complémentaire au programme de contrôle sanitaire effectué par l'ARS NA, et permet de renforcer la surveillance de la qualité de l'eau en des points de prélèvements différents et sensibles (château d'eau, écoles, hôpitaux...) afin de rendre plus efficient le contrôle et efficace la détection d'une éventuelle anomalie sur le réseau public ou privé.

A ce titre, le S.E.V. a effectué au cours de l'année 2018 :

- o 257 analyses en eau brute (prélevée directement sur les captages) soit 1564 paramètres recherchés sur l'ensemble des captages utilisés et entrée de l'usine de traitement, soit 7 points. Cette année le SEV a aussi effectué une surveillance du gouffre de Jadre et de son ruisseau,
- o 12 analyses en Eau de Process et boues soit 94 paramètres sur la nouvelle filière boue,
- o 655 analyses en eau traitée (aux réservoirs de stockage ou au robinet de l'utilisateur),
soit 4537 paramètres recherchés environ sur 35 points de distribution dont les réservoirs de tête et les ventes ou achat en gros (VEG - AEG), ainsi qu'en sortie de la filière de traitement.

Le SEV contrôle également **en continu le fonctionnement des captages et de l'usine** de traitement - en particulier les paramètres suivants (Nitrates en entrée – et turbidité, conductivité, COT, O2, pH et Température, HAP, Nitrites chlore, microbiologie, bromates etc.. en sortie).

L'eau distribuée sur le S.E.V. répond en tous points aux critères de potabilité fixés par la réglementation (décret 2007-49) et est répartie en 2 UDI (Unité de distribution de qualité d'eau homogène).

L'eau distribuée sur l'UDI A est produite par le SEV et bénéficie avant d'être distribuée à la population, de traitements complets de potabilisation (notamment pour les nitrates et les pesticides) à l'usine des eaux du Vivier.

*Les principales caractéristiques physico-chimiques de l'eau distribuée sont celles d'une eau **bicarbonatée calcique et moyennement dure, dénitrifiée** : eau provenant d'un sous-sol calcaire dont on a enlevé une partie des nitrates par voie biologique pour la ramener à un niveau modéré.*

Une ozonation permet de supprimer tout risque microbiologique, et éventuellement en cas de pollution ponctuelle, un passage de pesticides.

Enfin, les charbons actifs en grains complètent l'action de l'ozone et affine le goût de l'eau avant départ sur le réseau de distribution.

Une chloration est effectuée au niveau des réservoirs de stockage du réseau public pour assurer une très bonne qualité bactériologique de l'eau jusqu'au point de consommation.

L'eau distribuée sur l'UDI B est produite par le SERTAD et bénéficie aussi de traitements complets (effectués par un autre service d'eau).

On notera globalement :

- L'absence de pesticides détectés sur les eaux mises en distribution, y compris dans le cadre d'une démarche de recherche élargie des polluants émergents pour l'UDI A (Source du Vivier)
- Une teneur en fluor faible,
- Des teneurs moyennes en chlore résiduel libre sur le réseau de distribution sont satisfaisantes,
- Moyenne des concentrations en Nitrates assez faible, avec des fluctuations
- Une excellente qualité bactériologique des eaux,
- PH de l'eau légèrement alcalin,
- Excellente limpidité de l'eau,
- Dureté moyenne de l'eau,

A noter un dépassement en Carbone organique total et la présence ponctuelle de pesticides sur l'achat en gros du SERTAD (UDI B).

B – GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Nombre de points	Sujétions	État pour le S.E.V.
0 point :	Absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet ;	
10 points :	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure ;	10
5 points :	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux ; mise à jour du plan au moins annuelle.	5
Total 1 :		15
L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :		
+ 10 :	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention des informations structurelles pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux (linéaire, catégorie d'ouvrage, précision de localisation, diamètre, matériau) ;	10
+ 5 :	Un point supplémentaire chaque fois que 10% supplémentaires du linéaire total sont renseignés (cinquième point pour au moins 95% du linéaire total) ;	5
+ 10 :	Connaissance de la date ou de la période de pose des tronçons pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux ;	10
+ 5 :	Un point supplémentaire chaque fois que 10% supplémentaires du linéaire total sont renseignés (cinquième point pour au moins 95% du linéaire total) ;	5
Total 2 :		45
Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable ; ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10 :	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10
+ 10 :	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;	10
+ 10 :	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;	10
+ 10 :	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;	10
+ 10 :	Un document identifie les secteurs où ont été réalisés des recherches de perte d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;	10
+ 10 :	Localisation et identification des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10
+ 10 :	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10
+ 5 :	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux ;	5
La description des grands ouvrages (puits, réservoir, stations de traitement, pompes...) n'est pas prise en compte pour le calcul de cet indice.		
TOTAL 3 :		120

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable du S.E.V. est donc de 120 / 120 en 2018.

2) Rendement du réseau de distribution

$$\text{Le rendement brut (\%)} = \frac{\text{volume consommé autorisé} + \text{volume exporté (m}^3\text{/an)}}{\text{volume produit} + \text{importé (m}^3\text{/an)}} \quad \text{sur le territoire du S.E.V.}$$

Où le volume produit = volume sortant de l'usine (point de production du S.E.V.)

Où le volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume de service + volume consommateur sans comptage

Le volume produit est le volume mesuré aux compteurs de départ des réservoirs du Vivier et de Tiffardière.

Pour l'année 2018, la période équivalente de relève correspond une période décalée, en raison de la relève continue sur l'année (moyenne pondérée des relèves de chaque site), comprise entre 1^{er} octobre de l'année n-1 et le 30 septembre de l'année n (n= 2018) : aussi, sur cette période,

- le **volume produit** (mis en distribution au niveau des réservoirs de tête)
(sur la période 1/10/17 – 30/09/18) est de 4 871 354 m³
- Le **volume consommé autorisé** sur le S.E.V. : 4 253 964 m³
- le **volume importé** est de 230 756 m³
- le **volume exporté** est 474 948 m³

Le rendement réseau de distribution (P104.3) 2018 (%) = 92,5 %

Commentaire :

Le rendement s'est maintenu en 2018 grâce à la poursuite du renouvellement du parc compteur et la gestion des fuites (basée sur l'action quotidienne de la cellule recherche de fuite et un programme ambitieux de renouvellement des canalisations vétustes).

Une cellule recherche de fuite, composé de 2 agents spécialisés, travaille en permanence sur le réseau.

Un suivi quotidien des volumes mis en distribution est réalisé par supervision, avec une alarme fuite par secteur.

La gestion patrimoniale engagée depuis 2008 et la mise en place d'une nouvelle approche de renouvellement des réseaux à partir des données du SIG porte leur fruit ; le nombre de casses canalisation tend à baisser ; l'important programme de remplacement de branchements plomb a rendu les défaillances branchements ponctuelles.

Ce très bon rendement a été prépondérant dans le maintien de la continuité du service, le SEV devant gérer régulièrement des étiages sévères de la source du vivier.

3) Indice linéaire des volumes non comptés

Indice linéaire des volumes non comptés

L'Indice Linéaire des volumes non comptés (ILVNC) est égale à :

L'Indice ILVNC indique la quantité d'eau non comptée par jour et par km de canalisation.

$$\text{ILVNC (m}^3\text{/km.j)} = \frac{\text{Volumes non comptés (m}^3\text{)}}{\text{Longueur de canalisation (km)} * 365 \text{ jours}} \quad \text{sur le territoire du S.E.V.}$$

Où **volumes non comptés** = volume mis en distribution – volume comptabilisé

En 2018, l'ILVNC est égale à 1,92 m³/km.J

4) Indice linéaire de pertes en réseau

La valeur du rendement est intéressante, mais pas suffisante pour apprécier avec justesse l'état du réseau, car elle peut être influencée par les gros consommateurs ou de faibles consommations globales, dont l'importance peut déprécier artificiellement cette valeur.

Il est donc très utile de la regarder en parallèle d'autres indicateurs, comme par exemple l'**indice linéaire de pertes**, qui prend en compte la longueur du réseau et donc la spécificité du réseau.

Indice linéaire de pertes

L'**Indice Linéaire de Pertes (ILP)** indique la quantité d'eau perdue par jour et par km de canalisation.

$$\text{ILP (m}^3\text{/km.j)} = \frac{\text{Volumes perdus en distribution (m}^3\text{)}}{\text{Longueur de canalisation (km) * 365 jours}} \text{ sur le territoire du S.E.V.}$$

Où **volumes perdus en distribution** = volume mis en distribution – volume consommé autorisé

En 2018, l'ILP est égal à 1,76 m³/jour/km, sur une base estimée de 600 km de réseau.

On retiendra comme **valeur de référence pour l'indice linéaire de pertes** (en m³/j/km) (Données Agence de l'eau)

Catégorie de réseau	Rural	Semi-urbain	Urbain
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	< 2,5	< 7	< 16
Médiocre	> 2,5	> 7	> 16

Au regard des valeurs guides, l'état du réseau du Syndicat des Eaux du Vivier est bon.

5) Taux moyen de renouvellement des réseaux

Voir chapitre B1 du chapitre BILAN TECHNIQUE DES INVESTISSEMENTS.

6) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Voir le paragraphe « LES RESSOURCES EN EAU POTABLE DU S.E.V. ».

C – LA QUALITE DU SERVICE

1) Délai maximal d'ouverture des branchements

En règle générale, les ouvertures de branchements se font dans la demi-journée qui suit la signature du contrat d'abonnement :

- l'après-midi lorsque l'abonnement a été souscrit le matin,
- le lendemain matin si le contrat a été signé dans l'après-midi,

sauf si l'abonné souhaite que l'ouverture en eau se fasse un jour précis en sa présence ou non (ouverture sur rendez-vous).

L'astreinte du SEV peut également être sollicitée pour des ouvertures le soir et les week-ends.

En cas de non signature du contrat lors de l'entrée dans l'état des lieux, l'utilisateur a 15 jours pour effectuer les démarches auprès des services du SEV, faute de quoi le branchement est fermé.

L'article 6 du règlement de service, selon lequel la fourniture en eau est délivrée dans les 48 heures qui suivent la date de signature du contrat, est donc respecté :

Le taux de respect d'ouverture du branchement est de 100%.

2) Durée d'extinction de la dette

A dette constante, le remboursement des emprunts est stable.

Le nouvel emprunt de 2 M€ contracté en 2018 n'a été mobilisé qu'en partie sur l'exercice (1M€ reporté sur 2019). Mais la durée d'extinction de la dette reste autour des 5 ans.

la durée d'extinction de la dette est de 5,14 ans
--

Rappel : la durée d'extinction de la dette est égale à l'encours de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations sur l'épargne brute annuelle.

L'épargne brute est la différence entre les dépenses réelles et recettes réelles de fonctionnement (hors redevances et frais financiers).

Le montant de l'**annuité d'emprunt** s'élève en 2018 à **1 517,5 k€** (1 061 k€ en capital et 456.5 k€ en intérêts).

**L'encours de la dette en début d'exercice est de 12 373 515,16 €,
et l'épargne brute de 2 414 529,07 €.**

3) Montant des subventions

Les subventions versées à la collectivité s'élèvent à 195 k€ en investissement et 145 k€ en fonctionnement.

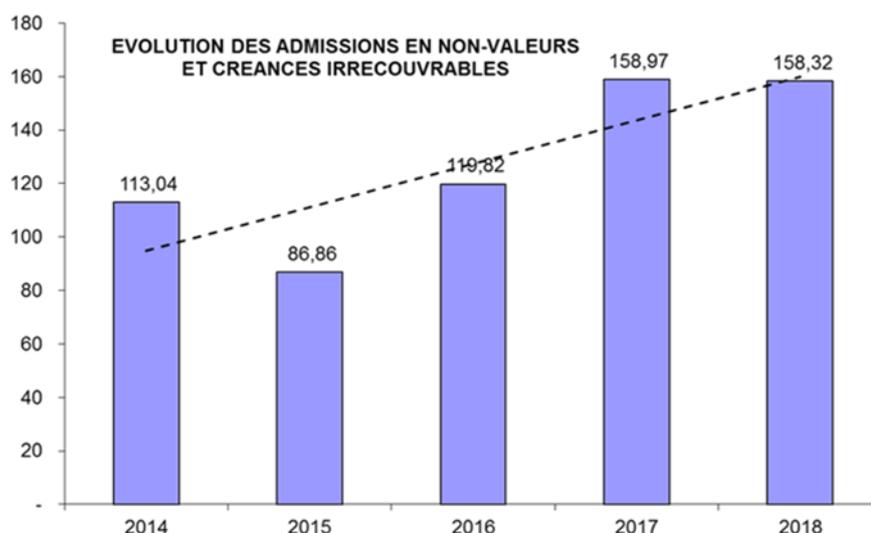
Elles sont essentiellement associées au programme Re Sources, et aux financements d'investissements par l'agence de l'eau et les collectivités locales dans le cadre de la protection de la ressource.

Les subventions versées par la collectivité s'élèvent à 70 k€, dont le FSL dans le cadre de l'aide au paiement des factures impayées (30 k€), l'association CAJCA, dans le cadre de la loi Oudin (7.5k€), auxquelles s'ajoutent les subventions versées aux abonnés ayant subi une fuite sur réseau privé, dans le cadre de l'application du règlement de service (30 k€).

4) Taux d'impayés sur les factures d'eau

Les demandes d'admissions en non-valeurs et créances irrécouvrables du Trésor Public sont plus régulières depuis quelques années avec **158,32 k€ en 2018** (déduction faite de la part assainissement).

Les abandons de créances (erreurs matérielles et remises gracieuses) ont, quant à eux, connu un pic en 2015-2016, sous l'effet de la loi Warsmann. Les annulations constatées en 2018 reviennent à des montants plus raisonnables, notamment grâce à l'anticipation des annulations avant facturation (prise en compte des demandes de dégrèvement et des erreurs matérielles avant émission des factures). En effet, le nombre de dossiers traités n'a quant à lui pas diminué (cf supra). En 2018, on constate **29 k€** pour les remises gracieuses, et **20 k€** pour les erreurs matérielles.



5) Réclamations

Le SEV réceptionne près de 10 000 courriers/courriels chaque année, dont plus de 6 000 courriers papier.

Les seuls courriers du service gestion des abonnés représentent 70 % du courrier reçu par le SEV et se répartissent à parts égales entre :

- l'accueil (ex : réception de contrats),
- la facturation (demande de dégrèvement, erreur d'identité d'abonné, demande de mensualisation...).

Concernant les correspondances traitées par le service facturation:

Le nombre de réclamations est en hausse ces dernières années, en raison de la publication de la loi dite « Warsmann » en mars 2014 sur l'application des dégrèvements accordés en cas de fuites sur installations privatives.

Encore en 2018, ce sont plus de **2100 courriers, et plus de 2500 courriels** qui ont été réceptionnés par ce service. Plus de la moitié des courriers réceptionnés concernent des dossiers de demandes de dégrèvements pour fuite, un quart des dossiers de mensualisation. Les autres demandes concernent des problèmes de comptage, des retours de cartes T d'auto relève...

Concernant les demandes de dégrèvement pour fuite :

L'envoi systématique d'un courrier prévenant les abonnés d'une consommation d'eau inhabituelle, et incitant à faire vérifier et réparer la fuite éventuelle dans un délai d'un mois, a provoqué une augmentation des demandes de dégrèvement pour fuite en retour.

En effet, la réglementation en vigueur précise :

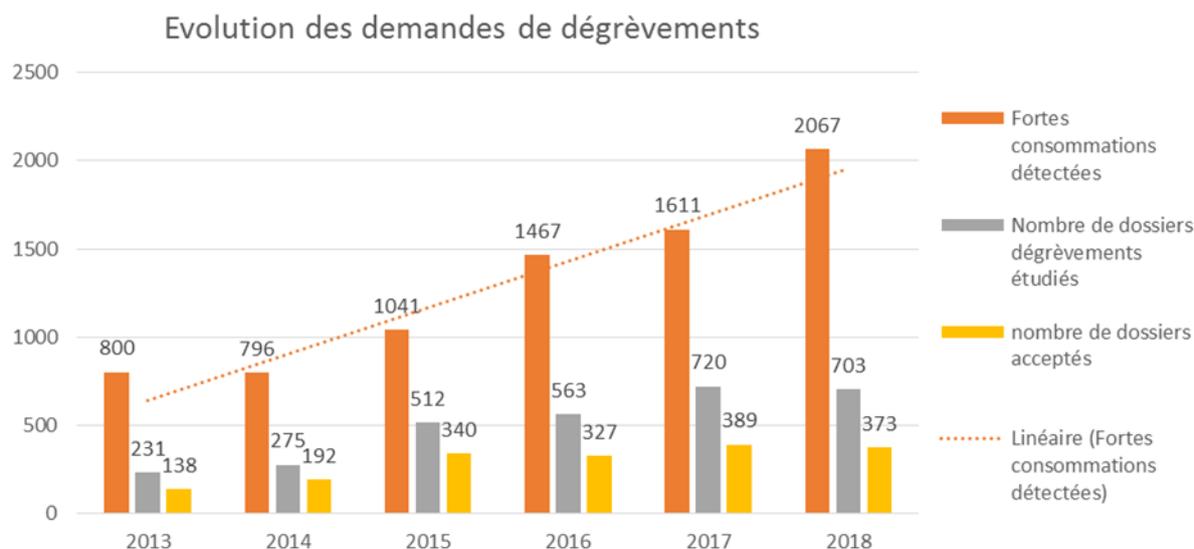
« Lorsque le service d'eau potable constate une augmentation anormale de consommation au vu du relevé de compteur enregistrant la consommation d'eau effective de l'abonné, il en informe l'abonné par tout moyen et au plus tard lors de l'envoi de la facture établie d'après ce relevé ».

Ainsi, **2067** courriers furent envoyés l'an passé aux abonnés les informant d'une **surconsommation** (contre 1611 en 2017, 1463 en 2016, 1041 en 2015, et 796 en 2014), et **700 réponses suite à des demandes de dégrèvement**, dont 373 (53% des demandes) ont débouché sur un dégrèvement

L'effet de la loi Warsmann constaté en 2015 s'est donc confirmé depuis au niveau de l'évolution du nombre de dossiers à traiter, même si le nombre de fuites faisant l'objet d'un dégrèvement semble se stabiliser.

En effet, la loi Warsmann a nécessité la remise à plat des pratiques internes de dégrèvement, tant au niveau de l'eau que de l'assainissement, et une révision du règlement de service a eu lieu fin 2014 à cette fin. Ont été intégrés à cette occasion des cas présentés de façon récurrente en comité syndical, afin d'en limiter le nombre (les dégrèvements accordés suite à des changements de compteurs par exemple, nombreux ces dernières années).

En 2018, 19 dossiers furent traités en comité syndical.



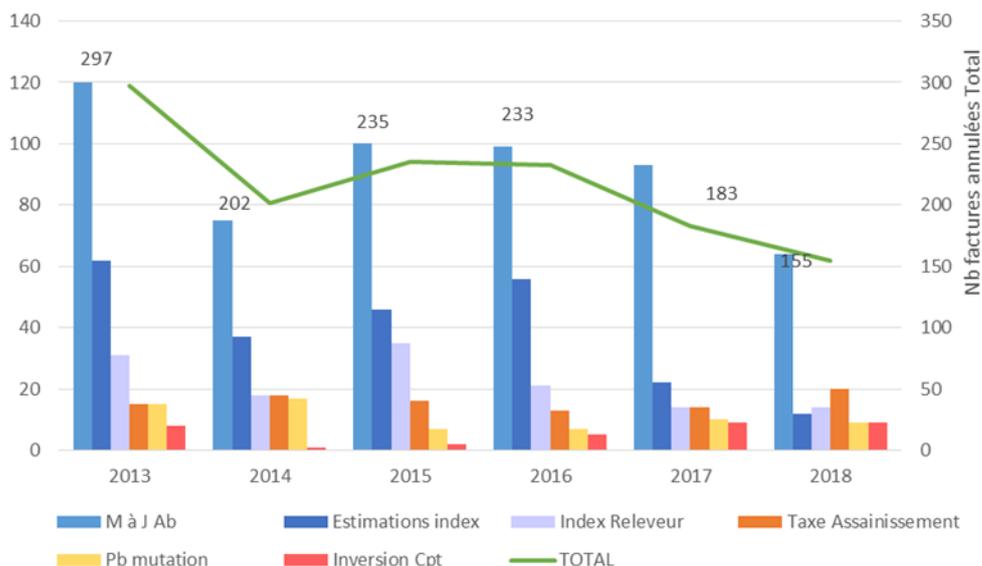
Concernant la mensualisation :

Depuis 2010, le nombre de mensualisés était stable (environ 10% des abonnés), mais on constate une augmentation depuis 2017, due à un assouplissement dans les procédures, avec la possibilité de mettre en place la mensualisation dès la signature du contrat. Ainsi plus de 6000 abonnés sont mensualisés en 2018 (6619 à mi 2019), ce qui représente près de 18% du total des abonnés du SEV.

Concernant la relève :

Le suivi plus détaillé relatif au dépouillement des relèves initié il y a quelques années s'est poursuivi en 2018. Cela a permis de constater une baisse des erreurs matérielles traitées en facturation, notamment suite à des estimations d'index. Le métier de releveur tend donc à évoluer, et son implication dans la chaîne de facturation permet d'améliorer la qualité du service.

Nombre de factures annulées suite à des Erreurs matérielles



Concernant les correspondances traitées par le service accueil des usagers:

Aux courriers de demandes de dégrèvement, s'ajoutent plus de **2000 courriers ou courriels reçus par l'accueil des abonnés**. Les retours par courrier des contrats d'abonnement et pièces annexes représentent une part importante des courriers réceptionnés, et ce, malgré l'incitation à se déplacer sur place pour souscrire son contrat afin de pouvoir à la fois obtenir la signature de l'abonné, ainsi que les pièces justificatives nécessaires, mais aussi transmettre les informations règlementaires relatives au service (tarifs, qualité de l'eau, règlement de service), et donner la possibilité depuis 2017 de souscrire le prélèvement à échéance ou mensuel. En moyenne, une vingtaine de contrats d'abonnement sont signés chaque jour.

Cependant, le nombre de contrats reçus de façon dématérialisée augmente considérablement (118 contrats réceptionnés par mails en 2017, 417 en 2018, ce chiffre étant déjà atteint à mi 2019).

Les autres courriers traités concernent les demandes de prélèvement à échéance, les mises à jour et les résiliations de contrats, les avis de décès...

La **loi Hamon de 2014** ayant imposé la signature du contrat d'abonnement pour les services d'eau (le SEV avait initié cette démarche dès 2008, à la demande du Trésorier de l'époque), a permis par ailleurs d'interrompre le service en cas d'absence de lien contractuel. Ainsi, la fermeture systématique du branchement en cas de résiliation de contrat (programmation à 15 jours, afin d'éviter les déplacements inutiles de techniciens) permet d'être plus réactif, la seule limite étant technique (existence de robinets à serrure). La mise en place de l'agence en ligne a permis de revoir les procédures internes et l'acceptation de contrats de façon dématérialisée est aujourd'hui acceptée. L'agence en ligne permettra de fiabiliser juridiquement ces contrats, en permettant une meilleure traçabilité des demandes.

En logement social collectif, cette démarche s'accompagne peu à peu d'une planification des travaux de remise aux normes des branchements (mise en place de robinets à serrure, remise en service de compteurs maître).

Il y a eu, en 2018, plus de 5000 rotations d'abonnements avec un pic à plus de 800 rotations mensuelles pendant la période estivale. En moyenne, 420 nouveaux contrats et 401 fins de contrats sont traités chaque mois.

La fermeture systématique du branchement, et parfois sa réouverture, engendre une vingtaine d'interventions par jour. Cependant, 35% des interventions dans ce domaine sont annulées mensuellement.

Les erreurs d'identité d'abonnés reste la raison principale des annulations de factures regroupées dans la rubrique « erreurs matérielles », mais tend à diminuer avec l'amélioration de la base tiers (51% en 2017, contre 41% en 2018).

L'accueil téléphonique :

La mise en place du suivi d'affaire en 2012 a permis un meilleur suivi de l'activité du service, mais également une meilleure communication inter services des dossiers clientèle litigieux.

Cependant, au niveau du suivi des appels téléphoniques entrants, bon nombre ne sont pas tracés. Un suivi statistique parallèle a permis de dénombrer plus de 11 700 appels réceptionnés par le service accueil des abonnés. Ce chiffre est confirmé en 2018 avec la mise en place mi 2017, d'un nouveau système de téléphonie IP, permettant l'extraction de statistiques plus fiables.

En parallèle, le nombre de visite a légèrement diminué sur 2018, étant donné que bon nombre de démarches sont désormais traitées par téléphone ou via courriel.

Le taux de réclamation effectif est de 4.22, donc en baisse par rapport à 2017.

Le taux de réclamation est le nombre de réclamation rapporté au nombre d'abonnés divisé par mille.

Les réclamations correspondent à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service, sous forme de courrier, mail, fax ou sms, et peuvent concerner la qualité de l'eau, la qualité du service, la facturation, à l'exception du prix de l'eau.

6) Occurrence des interruptions de service non programmées

Il n'a pas été constaté d'interruption de service en terme qualitatif, c'est-à-dire non programmées.

Les interruptions de service non programmées sont très localisées en raison de la forte densité du maillage du réseau et ne sont occasionnées que par les fuites importantes qui sont traitées dans un délai maximum de 8h mais en moyenne dans les 4h.

L'occurrence des interruptions de service non programmées est donc nulle.

LES INVESTISSEMENTS

A – BILAN COMPTABLE DES INVESTISSEMENTS

Sur le plan comptable,

Il n'a pas été décidé de séparer la gestion administrative de la gestion technique : toutes les activités sont retranscrites dans un seul budget en M49.

Son budget de **fonctionnement** est en moyenne de l'ordre de 10 millions d'euros HT, opérations d'ordre incluses.

Le budget en **investissement** oscille autour de 4 à 6 millions d'euros HT, en fonction des prévisions et des réalisations des programmes d'investissements pluriannuels.

Montants financiers des travaux engagés en 2018

L'annexe 4 récapitule le compte administratif 2018 du Syndicat des Eaux du Vivier.

Les dépenses d'investissements s'élèvent à plus de 6 M€ HT, dont 4.2 M€ HT d'études et travaux, déduction faite des opérations d'ordre (amortissements de subventions reçues, travaux en régie et écritures de stocks) et des remboursements d'emprunts. Par ailleurs, près d'1M€ de crédits d'investissement ont été reportés sur 2019, et en parallèle le financement par emprunt.

Les opérations les plus importantes sont :

- **EXTENSIONS OU RENOUVELLEMENT DE RESEAUX :**
CA 2018 : 3 295.5 k€ HT
REPORTS 2019 : 648.6 k€ HT
BP 2019: 2 210 k€ HT
- **RENOVATION DES CANALISATIONS AUTOUR DU CHATEAU D'EAU :**
CA 2018 : 145,3 k€ HT
BP 2019: 30 k€ HT
- **DUP DU VIVIER/ contournement du PPI :**
CA 2018 : 158 k€ HT

FINANCEMENT :

Les investissements 2018 ont été financés par :

- L'autofinancement obligatoire (amortissements, stocks, étalement de subventions) pour 2.8 M€ ;
- La mise en réserve, ou autofinancement complémentaire pour 1.2M€ ;
- Les subventions d'équipement reçues (195 k€),
- L'emprunt pour 1M€.

B – BILAN TECHNIQUE DES INVESTISSEMENTS

1) Travaux et Etudes réalisés en 2018

En ce qui concerne le réseau de distribution (en régie et en sous traitance) :

Le S.E.V. engage des travaux de renouvellement axés autant sur les anciennes canalisations que les branchements (les branchements plomb étant moins nombreux, la poursuite de leur renouvellement est associée aux programmes de remplacement des conduites et de rénovation des voiries urbaines).

En 2018, **il a été renouvelé** 151 branchements plomb et 339 autres branchements complets, ce qui équivaut à plus de 3 km de conduites changées. Par ailleurs 300 env. prises de branchements ont été renouvelées.

Il reste au 1/1/2019 moins de 140 branchements en plomb à renouveler, ce qui représentent moins de 1% du parc de branchements du SEV.

Le programme spécifique de branchements plomb achevé courant 2018 se poursuit dans le cadre de programmes de travaux plus étalés associés au programme de réfection des voiries notamment dans l'hyper-centre de Niort.

Par ailleurs, le linéaire de réseau neuf en 2018 est de 12,5 km dont :

- 89% constitue du renouvellement de canalisations existantes vétustes ;
- 11% sont des extensions de nouveaux réseaux (lotissements essentiellement) ;

À noter la suppression de 7 Km de réseau sur le territoire du SEV en 2018.

Le taux de renouvellement de canalisations (selon l'arrêté de 2007, moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau) est augmenté progressivement pour arriver à un objectif de l'ordre de 0,8 / 1,0 % annuel.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux constaté sur la période 2014/2018 est un peu supérieur à **0,87 %**, pour un linéaire de canalisations de 600 km (partie distribution) :

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	1,7	1,75	2,75	3,25	2,10	4,35	3,80	5,15	11,11

Ce chiffre est en forte progression suite à la démarche de renouvellement des canalisations vétustes engagées sur le territoire du SEV depuis 2015 et le programme ambitieux du projet de réduction des fuites porté en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, sur 2017/19.

Les prochaines années seront sur des tendances plus moyennes.

NOTA : sur l'échéance sanitaire du 25 décembre 2013 du plomb :

Le Syndicat des Eaux du Vivier a engagé depuis la fin des années 90 un important programme de renouvellement de branchements plomb essentiellement sur la commune de Niort ; ce programme a été intensifié depuis 2007.

Ainsi, de près de 15 000 branchements plombs avant les années 2000, il ne reste au 1^{er} janvier 2019 qu'environ 140 branchements plomb à reprendre. Ces branchements sont essentiellement dans des rues difficiles d'accès, dont la programmation est proscrite en raison du programme de rénovation urbaine actuellement en cours sur la commune de Niort.

Tous les espaces publics et établissements sensibles (écoles, cantines...) ont été mis aux normes depuis plusieurs années.

Par ailleurs, le SEV effectue régulièrement des mesures de dissolution du plomb dans l'eau sur des branchements existants au titre de la surveillance sanitaire de la PRPDE.

Les conduites renouvelées ou créées en 2018 sont les suivantes :**× NIORT**

Rue	Travaux	Type
Rue Domergue - Rue Toulouse Lautrec - rue Paul Cezanne	105 ml Ø 60 fonte - 340 ml Ø 100 fonte - (+ 43 branchements dont 41 PEC)	Renouvellement
Rue Louise Michel - Ave de Paris	30 ml Ø 60 fonte - 22 ml Ø 100 fonte - (+ 1 branchements en PEC)	Renouvellement
Rue Seringas	68 ml Ø 60 fonte - (+ 7 branchements en PEC)	Renouvellement
Rue Ribray	13 ml Ø 100 fonte - 296 ml Ø 150 fonte (+ 9 branchements en PEC)	Renouvellement
Rue Gavacherie	550 ml Ø 150 fonte - (+ 63 branchements dont 55 en PEC)	Renouvellement
Rue Fief des Amourettes	Modification de réseaux (+ 1 branchement)	Plombs
Rue Bd Main	8 branchements	Plombs
Rue St Jean d'Angely	30 ml Ø 63PEHD (+ 2 branchements PEC)	Renouvellement
Rue Bouteville	74 ml Ø 100 fonte (+ 4 branchements PEC)	Renouvellement
Rue Chemin de Chey Roussille	230 ml Ø 40PEHD (+ 1 branchement)	Renouvellement
Rue 3 Coigneaux/Proust	16 ml Ø 60 fonte - 8 ml Ø 100 fonte - 41 ml Ø 150 fonte - 390 ml Ø 250 fonte (+ 100 branchements en PEC)	Renouvellement
Rue Jean Jaures Ph 1	12 ml Ø 60 fonte - 8 ml Ø 100 fonte - 21 ml Ø 150 fonte - 270 ml Ø 250 fonte (+ 25 branchements en PEC)	Renouvellement
Rue Jean Jaures Ph 2	9 ml Ø 60 fonte - 74 ml Ø 150 fonte - 525 ml Ø 250 fonte (+ 11 branchements)	Renouvellement
Rue Maréchal Leclerc	20 ml Ø 150 fonte (+ 36 branchements)	Plombs
Rue des Rosiers - Jasmins - impasse des Pensées - Allée des Hélio Tropes	58 branchements	Plombs
Travaux 14 rue du Vivier – Bassin Bas	78 ml Ø 250 fonte (+ 2 branchements) pour l'AEP Pose de 45 ml de conduites EP 400 Fonte	Renouvellement
Magellan	60 ml Ø 60 fonte, 91 ml Ø 100 fonte, 200 ml Ø 150 fonte et 12 branchements	Extension Lotissement
Rue Jean Jaures Ph 3	270 ml Ø 40PEHD - 50 ml Ø 150 fonte - 750 ml Ø 250 fonte (+ 22 branchements dont 17 en PEC)	Commencé en 2018 - Renouvellement 2019
Renouvellement branchement SEV	300 branchements dont 91 plombs et dont 100 bchts neufs	REGIE
avec Rue Paul Leautaud	14 branchements (REGIE)	Plombs REGIE

× AIFRES

Rue	Travaux	Type
Rue du petit fief	463 ml Ø 150 fonte (+ 24 branchements)	Renouvellement
Rue des Trois Fontaines - allée des Coquelicots (Jardins de la roussellerie)	180 ml Ø 125 Fonte - 281 ml Ø 100 fonte - 441 ml Ø 150 fonte - 127 ml Ø 200 fonte (+ 69 branchements)	Extension Lotissement

× BESSINES

Rue	Travaux	Type
route de Sansais	236 ml Ø 75PVC - 2585 ml Ø 160PVC - 30 ml Ø 225PVC - 50 ml Ø 50PEHD (+ 116 branchements)	Renouvellement dans le cadre du Projet AELB
rue de l'église	70 ml Ø 50PEHD - 130 ml Ø 60 fonte - 630 ml Ø 150 fonte (+ 19 branchements)	Renouvellement dans le cadre du Projet AELB - affecté 2019

× **COULON**

Rue	Travaux	Type
Quai louis tardy - phase 3	4 ml Ø 60 fonte (+ 4 branchements en PEC)	Renouvellement
Rue imp de l'écluse PEHD DN 63	270 ml Ø 63PEHD (+ 13 branchements)	Renouvellement dans le cadre du Projet AELB
Route de la gare	85 ml Ø 50PEHD - 455 ml Ø 63PEHD - 185 ml Ø 150 fonte - 2225 ml Ø 200 fonte (+ 29 branchements)	Renouvellement dans le cadre du Projet AELB
<i>Route de benêt</i>	<i>59 ml Ø 60 fonte - 1670 ml Ø 150 fonte (+ 66 branchements)</i>	<i>Renouvellement dans le cadre du Projet AELB - affecté 2019</i>

× **MAGNE**

Rue	Travaux	Type
Rue marais poitevin	828 ml Ø 150 fonte (+ 22 branchements en PEC)	Renouvellement dans le cadre du Projet AELB
Rue jousson	469 ml Ø 150 fonte (+ 28 branchements en PEC)	Renouvellement dans le cadre du Projet AELB

Soit un linéaire de 11 115 m de canalisations renouvelées et 1 380 m d'extension en 2018.

Ces opérations de travaux sont également le cadre du renouvellement de vannes, purges et poteaux incendie, ainsi que de démaillages qui contribuent à l'amélioration fonctionnelle du réseau.

L'activité de renouvellement des conduites est essentiellement assurée par l'entreprise sous-traitante SADE, appuyée par le groupement TTPI / BONNEAU et fils depuis fin 2014 dans le cadre de marchés à bons de commande permanents, ainsi que d'autres entreprises pour les appels d'offres, encadrées en régie par l'équipe de surveillants de travaux du SEV (la maîtrise d'œuvre étant assurée en interne).

Le Service Distribution du SEV développe la réalisation d'extension de réseau en régie ainsi que la pose de comptages divisionnaires de réseaux privés et de réseaux publics.

L'activité du service prend également en charge l'entretien des équipements de protection du réseau.

Les lotissements sont également suivis par les agents du SEV.

Ainsi, le service Distribution a réalisé en régie en 2018 :

- 142 réparations de fuites sur conduites ou branchements - vannes (Travaux en REGIE + en ASTREINTE) ;
- 41 renouvellements de vannes ou équipements et 3 vannes neuves ;
- 100 nouveaux branchements et 224 renouvellements de branchements ;
- 25 suppressions de vannes ou équipements de réseau ;
- Pas de PI neuf ;
- pose de 300 compteurs neufs et 3004 compteurs renouvelés par le SEV ;

La gestion des abonnés sur le terrain est assurée par le service Distribution, conjointement avec les services Accueil et Facturation : près de 4702 interventions ont été effectuées à cet effet sur l'année, dont 1525 ouvertures et 1743 fermetures de branchements.

Cette gestion assure un suivi précis des mouvements d'abonnés et limite ainsi les erreurs de gestion des contrats de fourniture d'eau.

Bilan de l'activité d'exploitation sur le réseau :

L'activité d'exploitation du réseau a généré en 2018 en permanence 2 chantiers de travaux sur le réseau par jour, en moyenne.

La planification à 2 semaines permet de gérer efficacement l'alternance de travaux programmés et des urgences (nombreuses en zone urbaine).

L'effort de recherche et réparation des fuites est élevé, permettant depuis 2010 de relever constamment le rendement du réseau et de dépasser depuis 2016 l'objectif de 85% demandé par l'AELB. Près de la moitié des fuites réparées sont détectées par l'équipe de recherche de fuites.

Le taux de fuites tend à la baisse par l'effort de renouvellement des infrastructures et de réactivité du service Distribution, ainsi que l'effet du programme pluriannuel de travaux engagé par le service Etudes, sur la base de la gestion patrimoniale engagée depuis plusieurs années.

On note un maintien des travaux régie, en branchement, travaux de déconnexion de conduites (petites antennes...), de renouvellement de grosses vannes, ou encore de réalisation de chambres de comptage (notamment sur les réseaux privés et la sectorisation du réseau public), afin de réduire les pertes en eau récurrentes.

L'audit du parc compteurs abonnés, lancé en 2014 en partenariat avec la SADE IVRY, s'est achevé en 2015 et a permis d'établir un programme pluriannuel de renouvellement afin de conserver un âge réglementaire des équipements et de maintenir un défaut de comptage performant.

Ainsi près de 3000 compteurs ont été renouvelés en 2018. La SADE Ivry intervient régulièrement pour vérifier l'amélioration du parc.

Parallèlement, le SEV a achevé les investissements nécessaires à la mise à jour du SCDECI (Schéma communal de DECI pour la ville de Niort) en 2018 et a lancé, sur la base du nouveau règlement départemental RDDECI, l'audit triennal de défense extérieure contre l'incendie sur la commune de Niort et les autres communes (2018-2020) : un document « inventaire des points d'eau » sera remis en fin 2019 / début 2020.

Les appareils de protection (ventouse, stabilisateur) continuent d'être entretenus, pour assurer la fiabilité du fonctionnement du réseau de distribution.

Le programme de surveillance sanitaire de la PRPDE est poursuivi : il est basé sur l'arrêté sanitaire de l'ARS et le marché pluriannuel d'analyses d'eau par un laboratoire agréé.

La gestion de la qualité de l'eau devient une entité autonome au sein du SEV, chargée de surveiller la filière de l'eau et de promouvoir des actions de qualité.

Les abonnés sensibles sont régulièrement mis à jour.

Le programme de purge et de vérification de la qualité de l'eau en bout d'antenne, largement engagé les années précédentes, s'est poursuivi en 2018, avec un suivi interne des CVM, de la microbiologie et de l'aluminium.

En 2018, 21 purges ont été réhabilitées ou créées.

Enfin, la gestion des données patrimoniales devient une entité autonome au sein du SEV, chargée de rassembler et d'archiver toutes les données pour proposer des synthèses d'état des équipements ainsi qu'un programme pluriannuel d'entretien et de renouvellement, mis à jour régulièrement.

Elle poursuit son essor dans le cadre du SIG du SEV développé sous ARCGIS, permettant une gestion approfondie des données du réseau : il centralise toutes les données d'exploitation et maintient à jour quotidiennement les modifications de réseau.

Le matériel de géolocalisation permet d'intégrer toutes les informations de façon précise et fiable, et ainsi de recalculer les réseaux pour répondre à la norme anti-endommagement.

Une modélisation du réseau et un schéma directeur est en cours d'établissement : lancé en 2018, il sera effectif en 2019. Les conduites et les branchements ont été numérisés. Le support est rattaché à 95% aux données de la base Facturation des abonnés.

En ce qui concerne la production et les stockages : (en régie et en sous-traitance)

- × Poursuite de **la démarche sanitaire SESANE en partenariat avec l'ARS**,
- × Poursuite du **programme d'actions Re-sources et des diagnostics agricoles** dans le cadre de la protection volontaire de la ressource en eau,
- × Lancement de la démarche **plan de Secours** en lien avec l'ARS79, le Département et la préfecture des Deux-Sèvres,
- × Poursuite des **aménagements du PPR1 et du PPI de la source** dans le cadre de la DUP :
 - **Travaux de fermeture et de déviation du chemin de la source**,
 - **Démolition de la maison de la source** et réfection des murs d'enceinte,
 - **Mise en place d'une passerelle sur le postillon** et aménagement du postillon,
 - **Poursuite du contrat territorial de gestion des pollutions diffuses** avec l'AELB et les partenaires locaux pour la période 2016-2020,
 - **Achèvement de l'étude de gestion du pluvial et de l'assainissement** non collectif sur le PPR4 - commune de Thorigné, et mise en attente de l'étude des puits et forage,
 - Nettoyage du canal et du seuil de débordement,
- × **Forage de Chat Pendu**
 - Achèvement des travaux de reprise de la tête de captage,
- × **Pré Robert**
 - Achèvement des travaux de réhabilitation de la tête de captage (Puits et regard),
 - Nettoyage des colonnes et pose de nouvelles pompes (2),
- × **Chey**
 - Achèvement de l'enquête publique et notification de l'arrêté préfectoral
 - Affichage réglementaire
- × **Usine générale**
 - **NITRAZURS**
 - Achèvement des trx de réhabilitation des Bassins Nitrazurs (Tuyauterie, Graviers et Biolite) : Bassin A,
 - Nitrazurs divers (nettoyage des EP, maintenance préventive et assécheurs, mise en place de prises et lances de nettoyage sur la toiture, réparation injection éthanol et vannes distribution du Nit A, remplacements éclairages, remplacement ludion nit A ...),
 - Maintenance des surpresseurs Air de service A et B,
 - **Filière Ozone / compresseurs**
 - Maintenance périodique des sécheurs d'air et des lignes d'air, remplacement purgeur ligne B,
 - Entretien et réparation des analyseurs d'ozone,
 - Maintenance compresseurs Air de service,
 - **CAG :**
 - Renouvellement des CAG – 3 Filtres (régénération avec ajout de make up plus performant),
 - Maintenance filtres assécheurs du local CAG,
 - **Divers**
 - Réparation des lignes d'injection Javel de l'usine (injection cuve1, interrupteurs, pompe doseuse, connexion circuit javel cuve 2),
 - Entretien local réactif, remplacement distributeur air pour l'éthanol,
 - Suppression des tuyauteries d'entrée des Bassins nitrazurs E et F,
 - Entretien des circuits air de service,
 - Entretien de la ligne de chloration au chlore gazeux départ Tiffardière (remplacement des bouteilles, réparation du détendeur et du débitmètre),
 - Réparation douche de sécurité, bungalow gardiennage, contrôles des équipements de mesures de débits de la chambre de répartition,
 - Pose de gardes corps de sécurité sur le local surpresseur d'air,
 - Réalisation d'une **étude diagnostique** des origines de **corrosion** des conduites acier de l'usine,
 - Réalisation d'une **étude de sécurité électrique de l'usine** pour mise en place d'un groupe électrogène mobile,
 - Nettoyage général de l'Usine par Bassin (Nitrazurs, Ozone, CAG...), espaces verts ...

- Poursuite du développement de la Supervision,
- Maintenance station d'alerte et du Nitrite-mètre, remplacement compteurs,
- **Traitement des Eaux Sales**
 - Nettoyage bache des eaux sales de l'usine,
 - Nettoyage décanteur Hersé,
 - Remise en état du canal de rejet des eaux épurées et lancement de sa couverture,
 - Mise en place d'une pompe de vidange du décanteur hersé,
- × **Château d'eau 5000 et stations de reprise**
 - Travaux électriques divers,
 - Travaux divers de serrurerie,
 - **Remise en état des pompes 4 et 5 de la reprise Source,**
 - Remplacement vanne mise à vide Pompe 4 reprise source,
 - Finitions câblages cellules HT reprise Vivier,
 - **Travaux de renouvellement des conduites entre le Bassin Bas et la station de reprise,** remplacements des vannes du Bassin Bas,
 - **Réalisation d'une vidange 400F pour le Bassin Bas** (sur 60ml),
 - Modification de la clôture du site de la reprise Vivier avec le chemin du parking du Conseil départemental,
 - Mise en place d'un suivi de pH en continu,
 - Modification des vannes et dessus de regard de la ligne de distribution du CE5000 côté Rue du Vivier,
 - Réalisation d'une étude diagnostique des origines de corrosion des conduites acier de la station de reprise vivier,
 - Réalisation d'une **étude diagnostique génie civil du château d'eau CE5000** en vue de sa réhabilitation,
 - Mise peinture de la station de reprise du Vivier et remplacement des fenêtres (vitrerie de sécurité),
- × **Château d'eau Tiffardière**
 - Passage tuyau pour dosage secours javel,
 - Maintenance rechloration Tiffardière,
- × **Château d'eau La gravée**
 - Mise en place d'un analyseur de chlore,
 - Gonflage du ballon pour le maintien de pression,
 - Maintenance électrique,
- × **Château d'eau Lessert**
 - Remise en état traitement javel,
- × **Château d'eau St Lambin**
 - Maintenance rechloration,
- × **Site de Champmoireau**
 - Remplacement des vannes de vidange des bâches,
 - Reprise des étanchéités,
 - Fabrication et pose d'un support de tuyauterie de refoulement en vue de la reprise de la canalisation d'alimentation du Réservoir (traversée et site),
- × **Réseau**
 - Maintenance hydrostab achat Sertad,
 - Basculement des lignes VPN,
 - Télégestion sites de la Mude,
- × **Eau Brute industrielle**
 - Lancement des opérations de travaux permettant le basculement sur l'eau potable,
 - Installation de télégestion Sofrel LS42 chez certains industriels dans le cadre du basculement du réseau d'eau brute industrielle en eau traitée,

En ce qui concerne les travaux d'ordre général :

- MAROT :
 - o poursuite des aménagements et accompagnement de la mise en service du site,
 - o divers (réparations portail, espaces verts, ...)
 - o Maintenance générale annuelle des installations du site (chauffage / centrale d'air/Eclairage/local électrique, serrurerie, bureaux),
 - o Maintenance de serrurerie des engins de travaux,
- Maintenance générale des installations de production, avec une gestion des alarmes d'automatisme réactive ;
- Nettoyage des réservoirs et des sites de production ;

Par ailleurs, le SEV poursuit sa démarche de réalisation du document unique : les ACMO sont mis à contribution pour suivre et valider la démarche jusqu'à sa mise en œuvre.

Enfin des études ont été effectuées pour lancer des travaux importants d'aménagements en 2019 puis 2020 afin de préparer à la restructuration du service de l'eau au 1^{er} janvier 2020 puis en 2021 :

- Achèvement de l'aménagement de l'étage des bâtiments techniques MAROT,
- Extension des aires d'accueil autour du bâtiment et révision de la gestion des accès,
- Etudes pour le développement du magasin du site.

Bilan de l'activité d'exploitation sur la production :

L'activité 2018 est une année de maintenance au niveau de l'usine et d'achèvement des principaux aménagements réglementaires liés au PPI des captages.

C'est aussi l'année de préparation pour 2019/2020 des travaux importants de sécurisation de l'approvisionnement en eau (notamment sur l'adduction du Vivier, et des ouvrages de stockage).

Une importante étude diagnostique des conduites aciers et du génie civil a été engagée pour préparer leur remise en état. Une étude électrique a également été engagée pour étudier une solution de secours électrique du site de production par groupe mobile.

Par ailleurs, l'opération de basculement des installations de distribution d'eaux brutes des zones industrielles de Saint-Florent et Saint-Liguaire sur l'eau potable est engagée et devrait aboutir à une nouvelle distribution de ces quartiers d'ici mi 2019. Les ouvrages d'adduction et de stockage seront associés au stade René Gaillard.

La supervision est devenue un relais de gestion quotidienne pour tous les services techniques.

La réhabilitation et la sécurisation de l'adduction du réservoir sur tour du vivier se poursuivent en 2018, notamment avec les aménagements au niveau du bassin bas du Vivier et le lancement du renouvellement de la seconde antenne de départ de distribution (côté jardin des plantes – travaux en 2019).

Ces opérations, engagées depuis 2018, se continueront jusqu'à 2023 avec le programme de rénovation des stockages du Vivier et celui du doublement de la conduite Source – Vivier, associé au déplacement de la station de reprise depuis l'usine.

Par ailleurs, la qualité de l'eau produite et distribuée en 2018 n'a souffert d'aucune anomalie en dépit des opérations de maintenance.

2) Présentation des projets en vue d'améliorer la qualité du service**Les grands projets permettant d'améliorer la qualité du service :****Concernant la ressource en eau**

La démarche du programme Re-sources se poursuit dans le cadre d'un contrat actuel 2016-2020 avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les partenaires locaux.

Le S.E.V. continue sa démarche d'acquisition foncière et d'aménagements des espaces naturels en vue de la protection de la ressource au droit des terrains très sensibles.

Concernant le traitement et les installations production ou de pompage

Les travaux de mise en service de Chey seront à lancer dès l'obtention de l'arrêté préfectoral de dérivation des eaux.

Enfin la réalisation des obligations réglementaires de DUP sur les parties PPI et PPR1a, ainsi que PPR4, de la source du Vivier restera la priorité 2019/2020.

L'aménagement de l'usine des eaux du Vivier se poursuivra avec :

- Une opération de réhabilitation de la tour d'ozone,
- Le lancement d'une étude patrimoniale sur les installations et les ouvrages,
- La poursuite de l'établissement du Plan de secours, de l'étude patrimoniale et des aménagements associés,
- La mise en place d'un secours électrique des installations de production de l'usine et des pompages,
La fourniture électrique a été revue afin d'adapter les puissances à la baisse de la production constatée. L'approche de la fourniture électrique et ses coûts associés restent une donnée de base et le SEV devra s'attacher dans les années à venir à compenser ses consommations,
- Un programme pluriannuel de réhabilitation des conduites acier sera lancé à partir de 2020 sur au moins 3 ans,
- L'application des prescriptions de l'arrêté préfectoral sur l'aménagement du PPR1 et du PPI de la source du Vivier et de l'arrêté de filière,

Les projets importants assurant la sécurité de fonctionnement et de l'approvisionnement en eau de la ville de NIORT seront poursuivis :

- concernant les installations d'adduction situées entre l'usine de traitement du Vivier et les réservoirs de stockage rue du Vivier :
 - o la réhabilitation et la sécurisation des équipements de la station de reprise de la source, renvoyant l'eau de l'usine vers le réservoir sur tour, avec
 - le renouvellement des pompes existantes,
 - la mise en place d'un nouveau groupe de pompage sur le réservoir sur tour du Vivier,
 - la mise en place d'une seconde cuve de stockage sécurisée pour les maintenances et les risques d'inondation,
 - o le doublement de la conduite d'adduction entre les 2 sites (USINE / VIVIER),
- Aménager les liaisons hydrauliques et le pompage autour de la station de pompage du Vivier pour faciliter les by-pass et arrêts partiels des installations de stockage :
 - o l'étude du by-pass de la station de pompage du château d'eau 5000 (CE5000) – du réservoir bassin bas et du château d'eau : pour isoler chaque réservoir et lancer leur réhabilitation ;
La sécurité électrique de la reprise du CE5000 doit être renforcée, avec la réalisation de la protection des réseaux lors du fonctionnement en pompage à la demande (réalisation d'un stockage supplémentaire),
 - o la modification des conduites maitresses de départ du CE5000 (côté jardin des plantes),
 - o la réalisation d'une vidange du Bassin Bas
- Rénover l'étanchéité des réservoirs de tête du Vivier et de Tiffardière :
 - o Pour le CE5000, suite aux études de solidité de l'ouvrage et d'étanchéité, les travaux seront lancés et à mettre en œuvre dans les 4 ans,
 - Rénovation du génie civil extérieur et de la coupole en urgence,
 - Rénovation des conduites de cuve,
 - Etanchéité de la cuve dans les 4 ans,

- Pour le Bassin bas, suite aux études patrimoniales, les travaux seront lancés et à mettre en œuvre dans les 5 ans,
 - Rénovation de l'étanchéité de coupole en urgence,
 - Rénovation de l'étanchéité de cuve dans les 5 ans,

À terme (sous 10ans), le Syndicat devra se doter d'un nouveau stockage en hauteur pour compléter l'actuel château d'eau du Vivier.

Concernant le réseau de distribution

Coté réseau, la priorité reste le maintien du programme de renouvellement des conduites vétustes en intégrant autant que faire se peut des branchements plomb, avec l'objectif d'un taux de renouvellement autour de 0,8% à 1% (objectif atteint depuis 2017).

Il intégrera le projet structurant de transfert du réseau d'eau brute dans l'adduction d'eau sur la Zone de Saint-Florent et le programme aidé par l'Agence de l'eau des conduites fuyardes.

La mise en place d'une démarche d'écoute permanente en centre-ville et le déploiement d'une sectorisation de la commune de Niort (complétant celle existante sur les autres communes) (programme de travaux 2018-2021), couplée à la surveillance quotidienne de la supervision du SEV, et d'un plan de suivi permanent des débits de fuite est la condition nécessaire pour maintenir l'objectif de rendement de 85% demandé par l'Agence de l'Eau.

La mise en œuvre du plan réglementaire de renouvellement des compteurs se poursuivra sur la base du programme pluriannuel issu de l'audit du parc afin d'optimiser le renouvellement et le rendement des équipements de comptage.

Un plan pluriannuel de suivi et de diagnostic des équipements de réseau (stabilisateur de pression, purges, poteaux incendie) maintiendra le niveau de fiabilité du réseau de distribution.

Les équipements incendie seront diagnostiqués selon un plan de 3 ans, dans le cadre du nouveau SCDECI du SDIS 79. Les mesures terrain sont programmées sur 2018-2020.

Enfin, la gestion patrimoniale se poursuivra pour répondre à la réglementation et intégrer toutes les données d'exploitation : elle qualifiera l'activité du service et affinera le programme pluriannuel de renouvellement des réseaux actuellement en cours au SEV.

L'étude et la modélisation du réseau lancée en 2018, couplée au plan de secours conjoint avec le Département, permettront de proposer un programme pluriannuel de réhabilitation et d'entretien pour les 5 / 10 prochaines années.

Le développement du SIG se poursuivra sur l'interopérabilité des bases techniques et facturation, et l'embarquement des données sur le terrain.

3) Présentation des programmes de travaux 2019

Les projets de travaux et études à engager dans les 3 ans à venir sont :

Activité Technique :

Les projets pluriannuels majeurs importants sont :

DESIGNATION	Estimation en € HT
Engagement des aménagements concernant les périmètres de protection du Vivier et des Gachets – mise en œuvre de l'arrêté préfectoral sur 10 ans – dont aménagements de la Vasque pour moitié avant 5 ans	1 000 000
USINE de traitement : renouvellement des canalisations acier sur un programme pluriannuel sur 3/4 ans	900 000
Travaux de rénovation du CE de la Tiffardière et Toiture Aiffres	200 000
Sécurisation de l'adduction entre l'usine et les stockages de mise en distribution - Usine et rue du vivier – pluriannuel sur 5 ans à partir de 2020 - Étude et sécurisation de la station de pompage en pompage à la demande - réfection du château d'eau - réfection du bassin du Vivier - renforcement de l'adduction entre l'usine et les réservoirs du Vivier - groupe de secours électrique - réhabilitation de la station de reprise de la source	550 000 1 400 000 900 000 800 000 400 000 1 500 000
Poursuite du programme de renforcement de l'adduction du réservoir du Vivier	1 000 000

Les autres projets sont :

DESIGNATION	Estimation en € HT
DUP vivier – aménagements protection de la ressource PPI / PPR1a (subv AELB) – acquisitions pluriannuelles	300 000
DUP Travaux de CHEY (subv AELB)	250 000
Fermeture des Captages	10 000
Contrat territorial Re-Source (subv AELB) – pluriannuel	120 000 / an
Etude R&D nappe du Vivier	300 000
USINE de traitement : renouvellement des Nitrazurs – Ozone – CAG tous les 5 ans	450 000 / 5ans
Réhabilitation équipements de mesures qualité permanents	20 000 / 5ans
Poursuite du programme de surveillance sanitaire conjoint avec l'ARS, avec programme d'analyses	120 000 / an
Travaux réguliers annuels Usine	20 000 / an
Travaux de renouvellement de réseau – programme pluriannuel	2 000 000 / an
Autres Marchés de renouvellements de conduite de réseau	500 000 / an
Sectorisation et politique de recherche de fuite sur le réseau : sur 2 ans prévoir de renouveler les dispositifs de comptages au niveau des comptages divisionnaires et de compléter les télégestions associées (subv AELB) – programme pluri annuel	450 000
Étude patrimoniale sur 3 ans	210 000
Audit du parc compteur et renouvellement annuel	200 000 / an
Etudes divers (incendie, électrique...)	10 000/an
Achat / renouvellement de véhicules et engins de chantier, outillage	50 000 / an en moyenne
Numérisation des plans réseaux - développement du SIG : programme pluriannuel sur 5	10 000 / an
Aménagements divers MAROT (Murs, nouveaux locaux)	700 000

Opération d'entretien et de renouvellement : - du réseau : opérations de maintenance du réseau et les opérations nécessitées par la recherche de fuites - de la station de traitement du Vivier : - des châteaux d'eau : Nettoyage des cuves	fonctionnement fonctionnement
renouvellement des marchés à commande permettant le fonctionnement : - du réseau (tuyaux et pièces de raccords, robinetterie, coffre à compteurs, compteurs) - de la station de traitement du Vivier (alcool, chlore,)	fonctionnement

NB : Il s'agit d'un recensement d'investissements pour lesquels un arbitrage sera demandé aux élus par ordre de priorité technique et en fonction des moyens financiers disponibles.

Pour les réseaux, les travaux prévus en 2019 sont :

Rue	Désignation	Estimation HT
TRX Adduction Vivier - CE 5000	Renouvellement des canalisations d'adduction du jardin des Plantes	600 000
Achèvement de l'Appel à Projet AELB	MAGNE : - Ave du Marais Poitevin - Jousson COULON : - Route de niort / La gare - Route de Benet - IMPASSE DE L'ECLUSE BESSINES : - Centre ville RUE DES PETIT PRES / Eglise - Route de Sansais	1 500 000
Marché entretien	NIORT : - Chamoiserie-Belle Ile - Pont Main - Rue Charles GOUNOD (côté Jean ZAY) - Rue du Grand Port (Moucherie) - François VILLON - Chemin du Lac - Rue de Genève (entre quai et 4vents) - alim Golf partie privée - 14-juillet - EBI Nord - Broche - Pied de Fond - La Rochelle - Rte d'Aiffres (Inkerman à Brioux) - Espérance-Venise Verte (chambre) - Quartier Goise (Camus Tilleuls Chênes Aubépines) – rue de la plaine AIFFRES : - Ponerie / Fief Soleil MAGNE : - Frères Largeau COULON : - Château d'eau de Bel Air - Rte de La Gare amorce Malecot COULON	2 000 000

ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU SEV

**ANNEXE 1 – TARIFS DE L'EAU au 1^{er} janvier 2019
SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER**

ANNEXE 2 – NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

**ANNEXE 3 - QUALITE DE L'EAU
SYNTHESE ANNUELLE 2018 SUR LA QUALITE DE L'EAU :
CONTROLE SANITAIRE ARS Poitou-Charentes - délégation 79**

**ANNEXE 4 – FINANCES DE L'EAU
COMPTE ADMINISTRATIF 2018
DU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER**

**ANNEXE 5 – SYNOPTIQUE DU RESEAU DE DISTRIBUTION
DU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER EN 2018**

ANNEXE 1 – TARIFS DE L'EAU

TARIFS DE L'EAU
au 1^{er} janvier 2019

SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER



TARIFS 2019

niort agglo
Agglomération du Niortais

(Délibération du Conseil Syndical du 19 décembre 2018
et du Conseil de Communauté du 10 décembre 2018)
Application au 1er janvier 2019 pour l'eau et pour l'assainissement.

Pour les communes de NIORT - MAGNE - COULON - BESSINES - AIFFRES

Traitement et distribution de l'eau potable SEV : Syndicat des Eaux du Vivier 05.49.78.74.74 accueil.sev@eaux-du-vivier.fr		Prix HT	Taux de TVA	Prix TTC
Eau domestique :	tranche 1 : de 0 à 20 m ³ annuel - /m ³	0,8900 €	5,5%	0,9390 €
	tranche 2 : au-delà de 20 m ³ - /m ³	1,7200 €	5,5%	1,8146 €
Location du compteur :	inférieur à 30 mm : forfait journalier soit par an	0,0995 €	5,5%	0,1050 €
		36,32 €	5,5%	38,32 €
	supérieur à 30 mm : forfait journalier soit par an	0,1660 €	5,5%	0,1752 €
		60,60 €	5,5%	63,93 €
Frais d'accès au service: (comprenant ouverture, fermeture sur rue, relevé d'index, signature de contrats)		45,00 €	10%	49,50 €
Forfait pour déplacement de technicien:		22,73 €	10%	25,00 €

Organismes extérieurs		Prix HT	Taux de TVA	Prix TTC
Organisme public (a) :	lutte contre la pollution - /m ³	0,3000 €	5,5%	0,3165 €
	redevance prélèvement - /m ³	0,0700 €	5,5%	0,0739 €
	modernisation réseau collecte - /m ³	0,1500 €	10%	0,1650 €

Collecte et traitement des eaux usées CAN : Communauté d'Agglomération du Niortais 05.17.38.79.43 ou 45 assainissement@agglo-niort.fr		Prix
Simple Redevance (b) SR et SR 2 ans :	tranche 1 : de 0 à 20 m ³ annuel - /m ³	1,4700 €
	tranche 2 : au-delà de 20 m ³ - /m ³	2,0100 €
Abonnement part assainissement :	forfait journalier	0,0977 €
	soit par an	35,67 €
Double Redevance (c) DR :	tranche 1 : de 0 à 20 m ³ annuel - /m ³	2,9400 €
	tranche 2 : au-delà de 20 m ³ - /m ³	4,0200 €
Abonnement part assainissement :	forfait journalier	0,1955 €
	soit par an	71,34 €

(a) **Organismes publics** : Redevances reversées totalement à l'Agence de l'Eau pour financer les investissements des services d'eau et d'assainissement.

(b) **SR Simple redevance** : Redevance due par l'occupant lorsque le site est raccordé au réseau public d'assainissement après contrôle de conformité du raccordement par le service d'assainissement.

SR 2 ans Simple redevance deux ans : application pendant une période de 2 ans, suivant la mise en service du réseau, de la simple redevance. Durant cette période de 2 ans, le propriétaire a l'obligation de raccorder le site au réseau public et de faire vérifier la conformité du raccordement par le réseau d'assainissement.

(c) **DR Double redevance** : Pénalité appliquée à échéance de la période de raccordement (2 ans), en cas de contrôle non-conforme ou d'absence de contrôle. Cette pénalité représente le double du montant de la simple redevance, en application de l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique et du règlement d'assainissement. Elle est toujours due par le propriétaire.

Extrait Tarif des Prestations SEV	Prix HT	Prix TTC (TVA 20%)
2-31 Vérification banc d'essai (diam. 15 à 20 mm)	160,00 €	192,00 €
2-32 Vérification banc d'essai (diam. 25 à 40 mm)	234,00 €	280,80 €
4-08 Duplicata de facture	1,00 €	1,20 €
3-100 Suppression branchement de -40mm	Gratuit	
3-101 Suppression branchement de +40mm	Gratuit	
2-41 Compteur endommagé Diam. 15 mm = coût droit de prise (2-5)	70,00 €	84,00 €
2-41 Compteur endommagé Diam. 20 mm = coût droit de prise (2-6)	77,00 €	92,40 €
2-41 Compteur endommagé Diam. 30 mm = coût droit de prise (2-8)	170,00 €	204,00 €
2-41 Compteur endommagé Diam. 40 mm = coût droit de prise (2-9)	215,00 €	258,00 €
4-01 Surtaxe pour demandes de l'abonné d'ouverture temporaire de contrats de branchement d'eau potable hors période ouvrée (vendredi soir, WE et Jours fériés)	20,83 €	25,00 €
4-05 Ouverture ou fermeture sur rue pour convenance personnelle	20,00 €	24,00 €
4-06 / 4-07 Relevé d'index	Gratuit sur accord SEV	
4-09 Redevance poste armé/an	50,00 €	60,00 €

Modalités de paiement :

par **prélèvement automatique*** à la date de la facturation,
ou par **prélèvements mensuels***.

* pour la mise en place de prélèvements, contacter le Syndicat des Eaux du Vivier.

par **TIP** Titre Interbancaire de Paiement,
par **chèque** bancaire ou postal, libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC,
par paiement sur **internet (carte bancaire)**

en **espèces** ou par **carte bancaire**
uniquement au guichet de la
Trésorerie de Niort Sèvre-Amendes,
40 rue des Près Faucher BP 59117
79061 Niort Cedex 9
tél : 05.49.78.71.30

Dureté de l'eau en calcaire : 28° à 32° Français

Edition du 02/01/2019

Le Syndicat des Eaux du Vivier

Toute consommation est due. Aussi, nous vous conseillons de vérifier régulièrement votre compteur d'eau pour détecter une éventuelle fuite, et de signaler au SEV votre départ du logement dès que vous connaissez la date de votre déménagement.

ANNEXE 2 –

NOTE D'INFORMATION

DE L'AGENCE DE L'EAU

LOIRE BRETAGNE

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



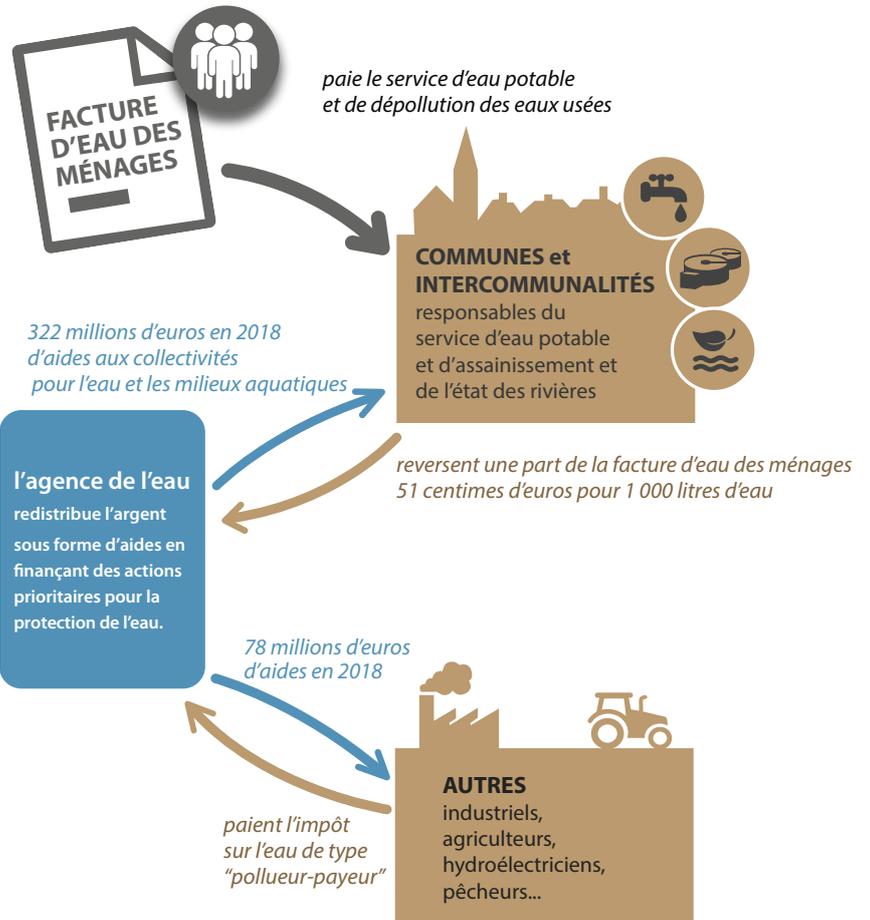
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,4 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2018 ?

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 288 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



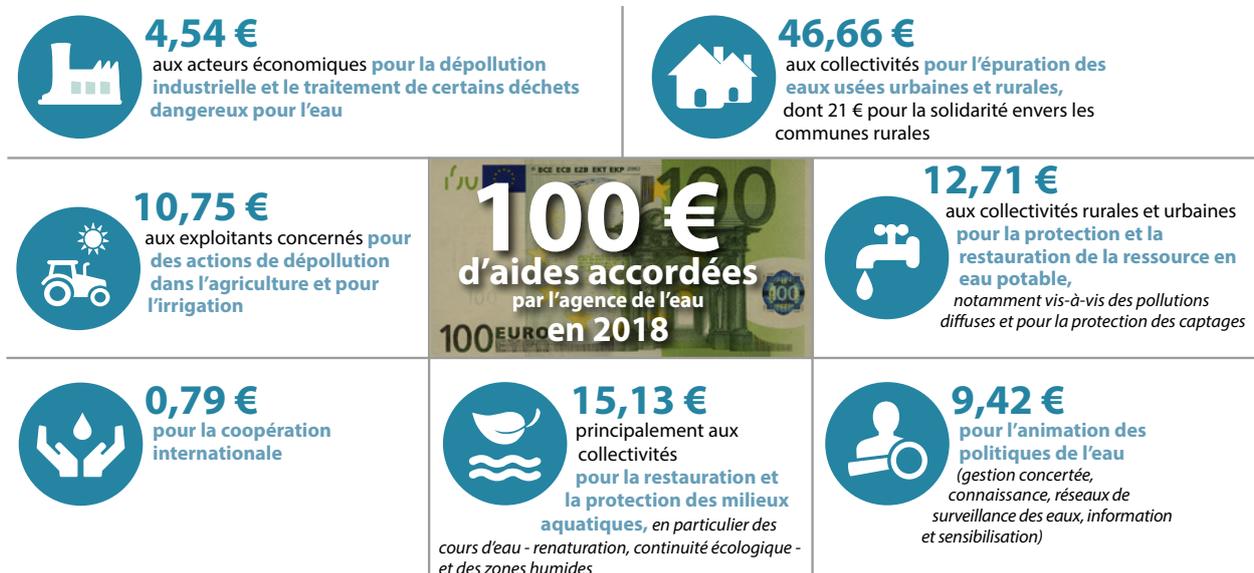
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2018) source agence de l'eau Loire-Bretagne



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2018

Pour réduire les sources de pollution

- 8 851 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques.
- 204 contrats territoriaux accompagnent les agriculteurs par l'intermédiaire d'animations collectives, de diagnostics d'exploitations, d'accompagnements individuels, d'actions de communication ou encore d'études.
- L'agence de l'eau accompagne 38 communes, groupements de communes ou 51 syndicats, 18 associations, 9 fédérations de défense contre les nuisibles (FREDON), 4 centres permanents d'éducation à l'environnement (CPIE) dans leur démarche « zéro phyto ».

Pour dépolluer les eaux

- La révision du 10^e programme s'est traduite par une forte augmentation des taux d'aide, en particulier sur les systèmes d'assainissement prioritaires. Il en résulte une dynamique d'investissements très soutenue en 2018 avec 189 millions d'euros d'aide.
- Les aides pour la mise en place de l'auto-surveillance des réseaux d'eaux usées restent soutenues.
- Des aides à la réhabilitation groupée de 8 585 installations d'assainissement non collectif présentant un danger pour les personnes ou un risque environnemental avéré.

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 869 km de cours d'eau sont restaurés et 1 764 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 236 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments.
- 7 034 hectares de zones humides sont restaurés et 516 sont acquis pour être protégés.

Pour préserver les ressources

En 2018, 166 actions sont financées au titre de la protection de la ressource.
L'agence finance 154 actions en faveur de l'eau potable.

Pour préserver le littoral

- Depuis 2013, 171 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires.

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- L'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire.
- Elle accompagne 334 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin.
- Des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements.

Pour une gestion solidaire

- En 2018, 143,6 millions d'euros d'aides ont été apportées aux communes rurales sous forme de subvention, dont 92,4 millions d'euros dans le cadre du programme solidarité urbain-rural.
- Solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient, avec 3,2 millions d'euros, 36 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 261 000 habitants.

RECONQUÉRIR LE BON ÉTAT DES EAUX

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, l'agence de l'eau recherche la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU



2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Il offre un cadre et propose des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents

acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à **se mobiliser autour des nombreuses solutions.**

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dépt. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

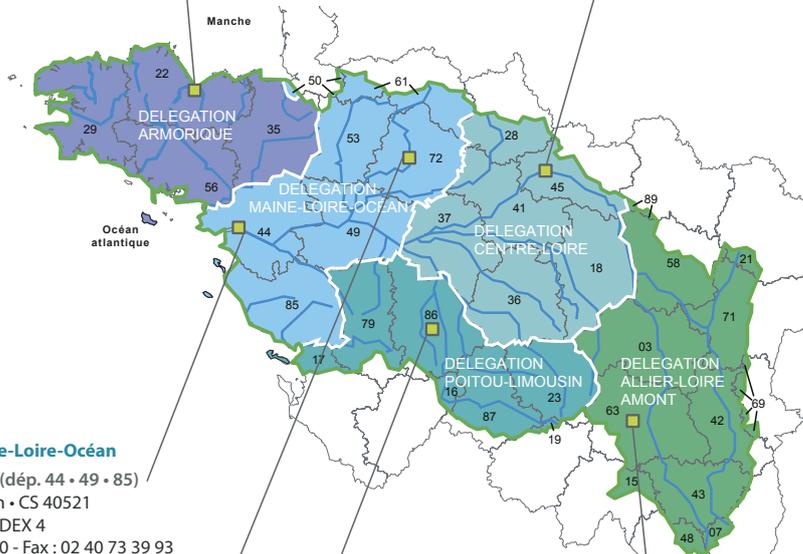
→ Site du Mans (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux



EN IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...



ANNEXE 3 – QUALITE DE L'EAU

**SYNTHESE ANNUELLE 2018
SUR LA QUALITE DE L'EAU :**

**CONTROLE SANITAIRE ARS Poitou-Charentes -
délégation 79**

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

Syndicat des

Eaux du Vivier

Population desservie : 72 396 habitants

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine qui relève de la compétence de l'Etat, est exercé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et plus particulièrement par le Pôle Santé Publique et Environnementale de la délégation départementale des Deux-Sèvres. Les prélèvements ont été réalisés par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé.

Présentation de l'Unité de Distribution d'eau (UDI) :

Une unité de distribution est une zone géographique desservie par une qualité d'eau homogène et gérée par un seul maître d'ouvrage. Il y a deux UDI au niveau du Syndicat :

l'UDI A composée des communes d'Aiffres, Bessines, Magné, Coulon et une grande partie de la ville de Niort

l'UDI B composée la zone Mendès France et d'une partie de Souché et parfois d'Aiffres.

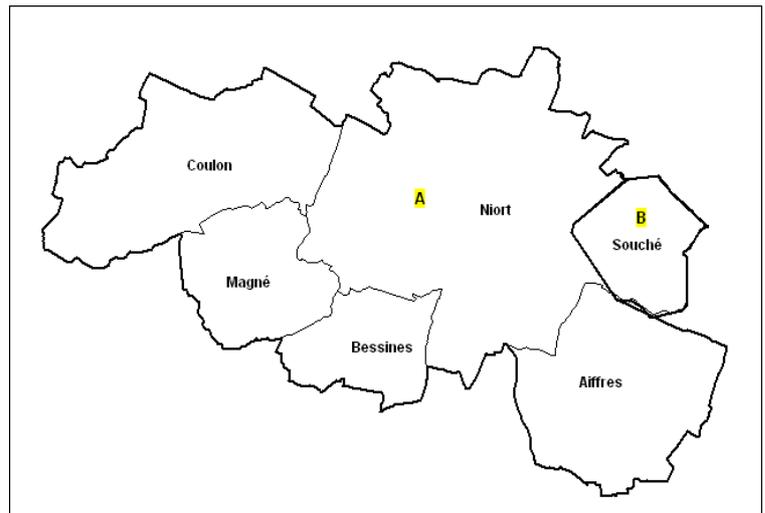
La distribution d'eau est assurée par le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV)

Origine de l'eau :

UDI A : L'eau que vous consommez provient du château d'eau du Vivier. C'est une eau de mélange constituée à partir d'eaux :

- de la source du Vivier,
- du captage de Gachet 1,
- du captage de Gachet 3,
- du captage de Chat pendu en secours.

UDI B : L'eau que vous consommez provient du réservoir de Chavagné. C'est une eau qui provient du barrage de la Touche Poupard, situé sur la commune de St-Georges-de-Noisé ou du captage de La Corbelière à Azay-le-Brûlé.



Protection des ressources : Les périmètres de protection des quatre captages du Syndicat des Eaux du Vivier alimentant l'usine du Vivier (Le Vivier, les deux Gachets et Chat Pendu), bénéficient de périmètres de protection réglementaires, ainsi que les captages de la Corbelière et de La Touche Poupard

Traitement : L'eau bénéficie avant d'être distribuée à la population, de traitements complets de potabilisation (notamment pour les nitrates et les pesticides) à l'usine des eaux du Vivier. L'eau distribuée sur l'UDI B bénéficie aussi de traitements complets.

Contrôle : Sur l'année 2018, **144 analyses (3915 paramètres recherchés)** ont été réalisées sur l'eau distribuée conformément aux modalités du code de la santé publique relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES Moyennes 2018	UDI A	UDI B	Valeurs limites de qualité
TURBIDITE (en NFU)	0.21	0.08	2
DURETE (TH en °F)	29.3	13.8	
FLUOR (en µg/l)	160	240	1500 µg/l
NITRATES (en mg/l)	23.5	10.8	50 mg/l

Bactériologie ➤ Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent notamment la recherche de germes témoins de contamination fécale, ont présenté une excellente qualité bactériologique, (100 % de prélèvements conformes aux limites de qualité). Un seul dépassement de la référence de qualité a été observé sur l'UDI A, géré immédiatement par le syndicat. L'analyse de recontrôle a montré un retour immédiat à la normale.

Turbidité ➤ La turbidité caractérise la transparence de l'eau. En 2018, aucun dépassement de la référence de qualité n'a été observé.

Dureté ➤ La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. L'eau distribuée est relativement dure sur l'UDI A et douce sur l'UDI B (origine superficielle de l'eau).

Fluor ➤ Le fluor est bénéfique à doses modérées (entre 500 et 1500 µg/l dans l'eau de consommation) pour la prévention des caries dentaires. Les eaux alimentant le syndicat en renferment de faibles quantités et des apports complémentaires par des comprimés, après avis médical, ou par du sel fluoré peuvent être conseillés.

Nitrates ➤ Les nitrates sont des produits fertilisants utilisés pour la croissance des plantes. La totalité des mesures **est inférieure à la valeur limite de qualité réglementaire**.

Pesticides ➤ Les pesticides (désherbants, fongicides et insecticides) sont utilisés pour le traitement des cultures, des jardins, des voiries, etc... Les recherches effectuées en 2018 à la sortie des réservoirs et des usines sont toutes restées **inférieures au seuil de détection** du laboratoire sur les deux UDI.

Plomb ➤ **140 branchements** publics en plomb, ont été répertoriés sur la ville de Niort au dernier recensement, fin 2018. Un programme de remplacement de ces branchements est toujours en cours (environ 70 pour 2019).

Avis Sanitaire : Eau de bonne qualité

Conseils et recommandations pour consommer une eau de qualité :

➤ Lorsque vous vous absentez de votre domicile pendant plusieurs jours, il y a un éventuel risque de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée dans les canalisations. Il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires.

➤ Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais quelques heures avant de la consommer**.

➤ Si vos canalisations et **branchements** privés sont **en plomb** il est **fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il faut la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou tirer une chasse d'eau. Ceci réduira les quantités de plomb dissous dans l'eau.

➤ **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Tout ouvrage privé (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doit être déclaré en mairie. Il ne doit en aucun cas être connecté sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations... Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé
Sur le site <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/qualite-de-leau-du-robinet>

ANNEXE 4 – FINANCES DE L'EAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

INVESTISSEMENT	BP 2018	VOTE 2018	CA 2018
CHAP. DEPENSES			
001 Déficit reporté		172 796,12	-
020 Dépenses imprévues	5 500	112 318,00	-
040 Opérations d'ordre	761 500	809 225,00	804 306,53
16 Échéances d'emprunts	1 065 000	1 065 000,00	1 061 047,47
20 Etudes	339 000	491 496,93	125 852,77
21 Travaux	1 809 500	1 298 605,37	798 372,78
23 Travaux en cours	3 540 000	4 076 668,65	3 295 553,73
27 Dépôts et cautionnements		200,00	152,45
TOTAL DEP. INVT	7 520 500	8 026 310,07	6 085 285,73
CHAP. RECETTES			
021 Virement de la section d'exploitation		1 700 000,00	-
040 Opérations d'ordre	2 833 500	2 875 200,00	2 807 019,01
1068 Mise en réserve		1 237 292,07	1 237 292,07
13 Subventions d'investissement	687 000	213 818,00	195 129,34
16 Emprunt d'équilibre	4 000 000	2 000 000	1 000 000,00
TOTAL REC. INVT	7 520 500	8 026 310,07	5 239 440,42
SOLDE D'INVESTT	-	-	- 845 845,31
CUMULE section d'invtt			- 1 018 641,43
EXPLOITATION	BP 2018	VOTE 2018	CA 2018
CHAP. DEPENSES			
022 Dépenses imprévues	185 300,00	25 870,16	
023 Virement à la section d'investissement		1 700 000,00	
042 Opérations d'ordre	2 833 500	2 875 200,00	2 807 019,01
011 Charges à caractère général	2 655 550,00	2 662 150,00	2 407 966,98
012 Charges de personnel	2 807 500	2 837 500,00	2 776 469,74
014 Atténuations de produits	1 650 000,00	1 670 270,00	1 670 270,00
65 Autres charges de gestion courante	195 500	200 000,00	192 251,34
66 Charges financières	500 000	500 000,00	456 523,84
67 Charges exceptionnelles	416 000	447 250,00	369 651,59
68 Dotations aux amortissements et provisions		343 000,00	341 571,54
TOTAL DEP. FONCTT	11 243 350,00	13 261 240,16	11 021 724,04
CHAP. RECETTES			
002 Excédent reporté		1 938 915,16	-
042 Opérations d'ordre	761 500	809 225,00	804 306,53
013 Atténuations de charges	35 000	35 000,00	68 089,07
70 Ventes	10 245 000	10 245 000,00	10 335 430,98
74 Subvention d'exploitation	156 800	157 300,00	144 902,97
75 Autres produits de gestion courante	30 000	30 000,00	10 881,11
76 Produits financiers	50	50,00	
77 Produits exceptionnels	15 000	15 000,00	50 828,37
78 Reprises sur provisions		30 750,00	30 746,88
TOTAL REC. FONCTT	11 243 350	13 261 240,16	11 445 185,91
SOLDE DE FONCTT	-	-	423 461,87
CUMULE section de fonctt			2 362 377,03

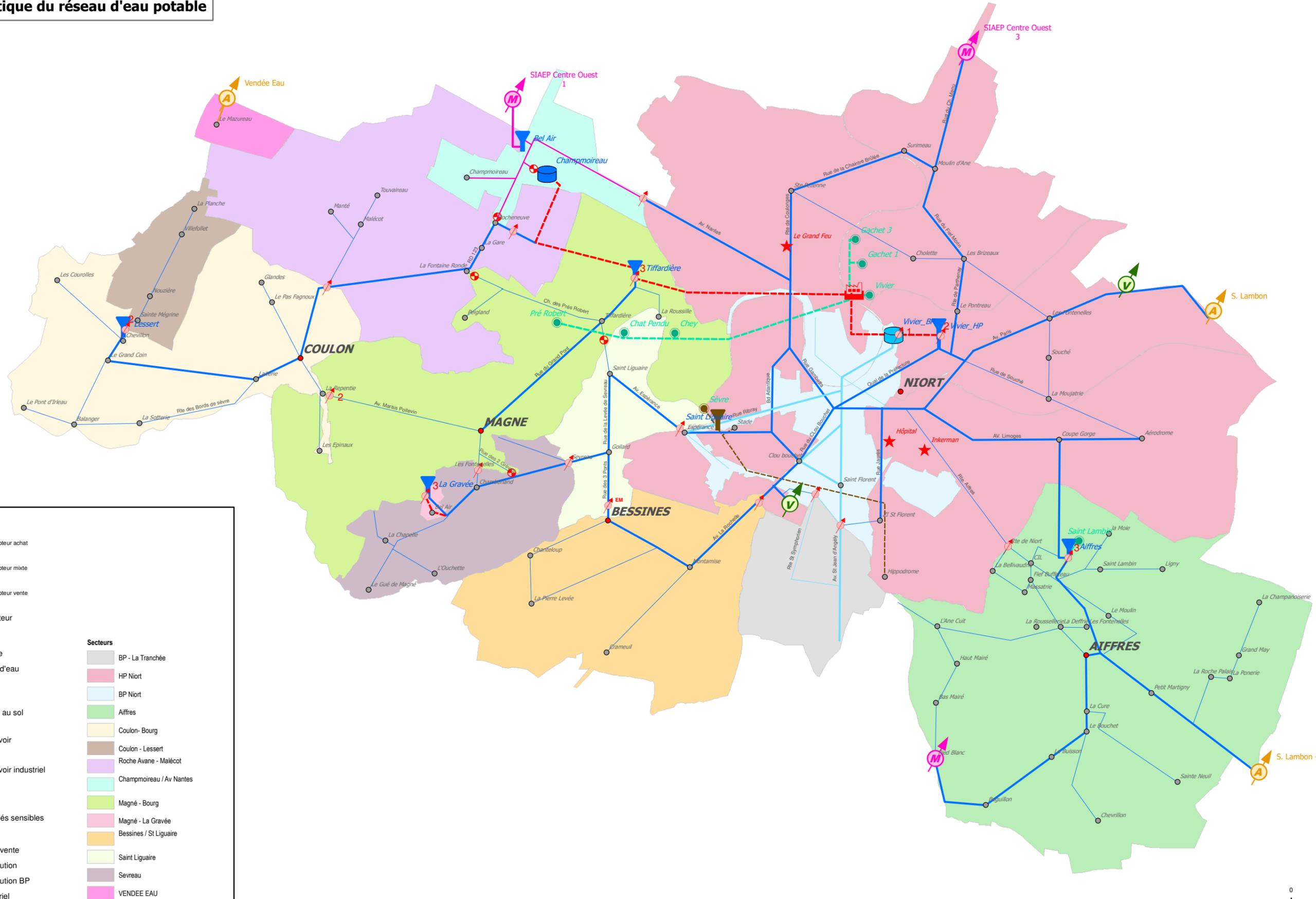
ANNEXE 5 –

SYNOPTIQUE DU RESEAU DE DISTRIBUTION

DU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER

EN 2018

Syndicat des Eaux du Vivier Synoptique du réseau d'eau potable



- Compteur achat
- Compteur mixte
- Compteur vente
- Compteur
- Vanne
- Source
- Prise d'eau
- Bâche
- Bâche au sol
- Réservoir
- Réservoir industriel
- Usine
- Abonnés sensibles
- Achat
- Achat vente
- Distribution
- Distribution BP
- Industriel

- Secteurs**
- BP - La Tranchée
 - HP Niort
 - BP Niort
 - Aiffres
 - Coulon - Bourg
 - Coulon - Lessert
 - Roche Avane - Malécot
 - Champmoireau / Av Nantes
 - Magné - Bourg
 - Magné - La Gravée
 - Bessines / St Liguair
 - Saint Liguair
 - Sevreau
 - VENDEE EAU

